

Jeunes chercheurs étrangers en France Témoignages de l'enquête 2010

En France, 41 % des chercheurs doctorants ne sont pas de nationalité française¹. La mobilité internationale est également fortement promue pour les emplois contractuels de chercheurs. Cette population de jeunes chercheurs étrangers a considérablement augmenté ces dernières années², assurant le maintien de la capacité d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation du pays. Cette population est symptomatique de l'**attractivité de la France**, et de son **influence dans le Monde**.

La Confédération des Jeunes Chercheurs a réalisé un sondage de portée nationale en mai 2010 auprès de la population des jeunes chercheurs étrangers en France. Ce sondage portait essentiellement sur les spécificités des jeunes chercheurs étrangers concernant leurs conditions d'accueil, de travail et de vie. Après nettoyage de la base de données, les résultats s'appuient sur le retour d'expérience de 1600 répondants, soit 5,6 % de la population totale. Du fait d'une diffusion directe aux directeurs de laboratoires et aux directeurs des écoles doctorales, les répondants à ce sondage ne présentent pas de biais remarquable (âge, sexe, répartition géographique et disciplinaire) avec la population réelle des jeunes chercheurs en France. La quantité et la qualité de ces informations font des résultats de ce sondage un outil unique en termes de retour d'expérience et d'aide à la décision politique en ce qui concerne les politiques de migration intellectuelle, d'attractivité scientifique et de rayonnement de la France.

Ce sondage comportait de nombreuses questions fermées qui ont permis une analyse quantitative sur une série de sujets déterminés³. Une série de champs libres parsemés au fil du sondage permettaient une expression ouverte des répondants. Ils ont largement utilisés cette liberté en remplissant 8500 champs libres. Compte tenu des **situations kafkaïennes** décrites, de leur **récurrence prononcée**, de la **force poignante de certains témoignages** et de l'**espoir** contenu dans ces messages, il a semblé évident de devoir en publier.

Les messages qui suivent ont été sélectionnés pour être représentatifs des messages reçus. Afin d'éviter de noircir la situation, l'ensemble des commentaires positifs spontanés ont été rapportés ici. Ces verbatim ont été anonymés et corrigés (orthographe), sans que le fond ou le ton ne soient affectés. La CJC décline toute responsabilité concernant la teneur de ces messages qui n'engagent que les personnes qui les ont écrits. Aucun commentaire n'est réalisé ici.

Si ces messages n'ont pas de valeur statistique, l'homogénéité des situations et ressentis exprimés ici leur confère une valeur qualitative indéniable. Les informations contenues ici sont parfois fausses (interprétations des procédures par exemple)⁴, mais reflètent l'état des connaissances et rumeurs de cette population. Ces témoignages complètent donc précieusement ce panorama.

Par rapport aux témoignages recueillis lors du sondage de 2006, ceux publiés ici ne font apparaître une

1 *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2011*, Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, http://media.education.gouv.fr/file/2011/01/4/DEPP-RERS-2011_190014.pdf.

2 Accroissement des doctorants de nationalité étrangère de 1/4 à 1/3 entre 1999 et 2004. Dans l'académie de Créteil, 51% des doctorants étaient de nationalité étrangère en 2004. *Situation des doctorants en 2004*, Note d'information 06.07, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DEPP, mars 2007.

3 Voir les documents *Les jeunes chercheurs étrangers en France, Résultats de l'enquête réalisée par la CJC en 2010* et *Vers l'amélioration de la situation des jeunes chercheurs étrangers en France - Analyse des résultats de l'enquête 2010 « Jeunes Chercheurs Etrangers » de la CJC, et recommandations*.

4 Pour des informations fiables, la CJC recommande la lecture des documents d'analyse *Carte de séjour temporaire mention « scientifique-chercheur » - Éléments juridiques* et *L'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers en France*.

amélioration qu'en ce qui concerne l'adéquation des titres de séjour attribués aux chercheurs doctorants en CIFRE. D'autres problématiques sont apparues (liées à la coordination entre le titre de séjour et le contrat doctoral, par exemple), ou se sont renforcées (qualité de l'accueil administratif, vie de famille, conditions de recherche de l'emploi suivant). Par ailleurs, on peut signaler que ces témoignages s'ajoutent aux nombreux messages que reçoit chaque année la CJC en provenance de jeunes chercheurs étrangers en détresse.

Pour faciliter la lecture et l'analyse, les témoignages ont été regroupés en catégories de problèmes évoqués :

■ Motivations pour venir mener des recherches en France	p. 3
■ Accueil par le milieu académique	p. 5
■ Encadrement académique	p. 8
■ Modalités de financement des recherches	p. 9
■ Accès au logement	p. 11
■ Accès aux systèmes sociaux	p. 12
■ Accès au système bancaire	p. 14
■ Procédures administratives	p. 15
■ Adéquation du titre de séjour avec l'activité de recherche	p. 18
■ Manque d'information	p. 20
■ Accès aux guichets de la préfecture	p. 22
■ Communication et langues	p. 23
■ Qualité de l'accueil administratif	p. 24
■ Durée de la carte de séjour	p. 28
■ Délais administratifs	p. 30
■ Renouvellement de la carte de séjour	p. 31
■ Changement de statut de titre de séjour	p. 33
■ Coût des démarches administratives	p. 35
■ Conséquences des délais d'obtention du titre de séjour	p. 36
■ Recherche de l'emploi suivant	p. 39
■ Resterez-vous en France pour mener vos recherches ?	p. 42
■ Recommanderiez-vous de mener des recherches en France ?	p. 44
■ Généralités – Divers	p. 47

Enfin, les propositions constructives et spontanées des jeunes chercheurs étrangers sont présentées pour clore ce document.

Motivations pour venir mener des recherches en France

« Dépasser les frontières et faire quelque chose d'énorme ! »

« Meilleur accès à des emplois intéressants dans mon pays, en ayant des diplômes français. »

« J'ai commencé mon premier et second cycle universitaire en France. Il était plus facile d'entamer un doctorat sur place. »

« L'approfondissement d'une collaboration entre les deux universités de mon pays et française. »

« Il n'y a pas de recherche dans le domaine dans lequel je voulais travailler dans mon pays. »

« La proximité de l'université par l'existence d'accords de coopération, l'adaptation des sujets de recherche proposés par rapport aux réalités de mon pays d'origine ... »

« Je suis venu en France pour trouver une culture différente, pour apprendre à vivre au milieu des habitudes d'une vie quotidienne différente par rapport à celles de mon pays. Au début, je voulais juste faire une année Erasmus, mais je suis resté. J'ai choisi la France aussi parce que c'est un des pays où on est encore forcé d'apprendre la langue et où on ne peut pas survivre seulement avec des connaissances en anglais. »

« Etant originaire d'un pays francophone, j'ai trouvé judicieux d'aller mener mes recherches dans un pays où on parle français, de manière à m'affranchir de la barrière de la langue. »

« J'ai suspendu mon doctorat en sciences politiques à Paris en 2000 par amour et par patriotisme pour mon pays d'origine : le Rwanda. Là-bas, sur le terrain, le régime militaire est resté hostile à toute ouverture démocratique, pourtant voulue par les acteurs de changements dont je fus. Alors, il a été impératif pour moi de me protéger. En conséquence, je suis revenu en France et ai repris mon projet professionnel de recherches doctorales... »

« Dans mon pays, la moyenne d'âge des soutenances de thèse est au voisinage de 34 ans. On perd beaucoup de temps faute de manque d'équipements, de compétences ainsi qu'à cause de la lenteur de toute démarche administrative. Au contraire, en France, j'ai trouvé tous les moyens nécessaires pour mener à bien mes travaux de recherche. »

« Le contrat de recherche pour les doctorants, avec un vrai salaire, une reconnaissance du travail réalisé et l'ouverture de droits sociaux comme en entreprise m'a attiré en France. »

« La langue française, la société et sa liberté d'expression. »

« Je voulais voir comment la science se faisait en dehors des Etats-Unis. Je voulais essayer d'explorer la possibilité de travailler en France après mon emploi contractuel postdoctoral. »

« La qualité scientifique de l'université et l'excellence de mon directeur de thèse. L'accès à des rencontres scientifiques, colloques, séminaires, conférences et bibliothèques. »

« Vivre à l'étranger est une expérience essentielle à mon parcours professionnel. »

« Also to join my husband here. »

« La recherche en France est plus développée que dans mon pays. Il y a beaucoup de spécialistes dans divers domaines. Tu peux donc trouver ton choix facilement... »

« J'ai un énorme respect et beaucoup d'admiration pour mon école, XXX. Le travail de mon directeur de recherche m'a toujours donné envie d'entreprendre mes recherches en France. Il y a aussi la volonté de parler français et de connaître de l'intérieur la culture française. »

« Les études littéraires en France sont mondialement reconnues pour la qualité des recherches menées et les publications. J'étais très attirée par la perspective de pouvoir travailler avec plus de proximité et dans la

langue française ces courants de pensée extrêmement importants. »

« Quand j'ai eu fini mon DEA en télédétection, j'ai recherché plutôt quelque chose dans le domaine de l'agronomie appliquée. C'est comme cela que je me suis intéressé aux institutions de recherche françaises. »

« C'est la France qui est à la pointe (après les Etats-Unis) en épistémologie et histoire des sciences dans le biomédical. »

« Essentiellement pour un projet de recherche bien précis que l'on m'avait proposé et qui m'intéressait beaucoup. L'idée d'apprendre une langue/culture étrangère m'intéressait également. Les prestations sociales, étant largement moins bonnes que dans mon pays d'origine, ne jouaient aucun rôle dans mes motivations. »

« Avoir une formation académique de haut niveau pour transmettre les différentes connaissances dans mon pays. »

« Le projet proposé était très intéressant et le projet ITER se déroule en France. »

« My husband found a post-doc position in a very good lab in France and I followed him. »

« L'université où j'ai réalisé mes études de master au Brésil avait un accord avec l'université de XXX, ce qui a permis de nouer un contact et de proposer un projet de recherches au directeur de thèse en France. »

« La bourse offerte par le gouvernement Pakistanais pour mener des recherches en France. »

« Le sujet sur lequel je voulais continuer de travailler n'était pas faisable en Russie. Il a fallu donc trouver un financement en Europe ou aux États-Unis. J'ai choisi de tenter ce que proposait la France (contrat doctoral, bibliothèques, institutions de recherche). »

« J'ai choisi de faire un doctorat à la suite d'un stage de fin d'études qui s'était bien déroulé au sein du laboratoire de l'entreprise où je suis actuellement. »

« I was studying in Germany for my masters and my university had collaboration with the French laboratory, so I knew the professors and quality of research of the institute. »

« De formation ingénieur, avoir une vision de la recherche avant d'intégrer une entreprise. »

« La France est un pays pionnier dans mon domaine de recherche (urbanisme et aménagement du territoire). »

Accueil par l'université, l'organisme et les chercheurs français

« Merci à l'université XXX qui nous aide beaucoup dans les démarches administratives. »

« My laboratory was just perfect. This is the biggest reason how I survived in France. My advisor can communicate with me with no problem. Also all the foreign students were very friendly and ready to help whenever I was stuck. Thanks to them I could manage my life in here. »

« Ce serait une bonne chose que les universités puissent épauler les étudiants étrangers dans leurs démarches à la préfecture et non les dénoncer comme c'est parfois malheureusement le cas. Dans d'autres pays, c'est ce qui est pratiqué : l'université aide à résoudre ce type de problèmes. Par exemple : les Etats-Unis. »

« Il n'existe pas de service de l'université pour les jeunes chercheurs étrangers ! »

« Concernant l'université, l'accueil administratif est tout à fait impersonnel (ce qui ne veut pas dire négatif). »

« Quand je suis venu en France, j'ai cherché une semaine avant de trouver ma classe de master. Personne n'est venu me chercher ni ne m'a accueilli. »

« Certaines résidences du CROUS donnent la priorité aux étudiants français pour l'accès au logement universitaire et mettent les étrangers sur une liste d'attente !! »

« L'université a démissionné. La situation administrative de l'étudiant ou du chercheur étranger "n'est pas l'affaire" de l'université. Je parle ici de l'université stricto sensu mais aussi lato sensu c'est-à-dire les enseignants qui se désintéressent du "sort" administratif de leurs étudiants et collègues. L'université leur dit "débrouille-toi". »

« Il n'existe pas d'accord entre mon université et la préfecture pour aider les étudiants ou les chercheurs étrangers dans leurs démarches administratives. Les renseignements que l'on obtient à l'université sont très pauvres. »

« La préfecture de XXX a instauré un système de prise de rendez-vous pour déposer le dossier de renouvellement. Ce système devait simplifier le contact des étudiants avec la préfecture. En fait, ça a rendu les relations beaucoup plus difficiles car les inscriptions à l'université ont pris un retard énorme. A la date des rendez-vous, on n'a donc pas encore notre carte d'étudiant. Il nous est donc impossible de nous présenter au guichet de la préfecture. Sachant qu'il y a beaucoup d'étudiants étrangers dans cette université, je pense qu'il faudrait que ces problèmes administratifs soient le moindre de leurs soucis... mais ce n'est pas le cas. »

« I think administrative procedure of the host university must be speeded up (preparation and sending the necessary documents for visas) since application can take more than one month, especially during the summer period. »

« Les universités ne s'occupent pas suffisamment d'informer les étudiants et chercheurs étrangers de toutes les démarches. Il devrait y avoir un service dans chaque université/laboratoire/institut. »

« Heureusement, certains membres du labo m'ont soutenue et aidée dans ces péripéties !!! »

« Le secrétaire de l'accueil des étrangers à l'école XXX est très gentil, mais lui-même ne peut pas faire grand chose, seulement téléphoner. »

« Mon organisme d'accueil n'est pas bien au courant des démarches administratives à effectuer pour demander une carte de séjour. J'ai eu beaucoup de problème lors de ma demande de visa avant de venir en France, notamment en raison de documents mal remplis par mon organisme d'accueil. »

« Je me suis présenté à mon université au début de mes recherches. Là, on m'a dit qu'il n'existait pas de

service pour aider les étrangers. Peut-être mon français de l'époque n'était-il pas assez bon, mais c'est ce que j'ai compris. »

« Dans mon université, il n'y a aucune vie entre jeunes chercheurs. C'est chacun pour soi. On travaille très sporadiquement au laboratoire. La plupart du temps, on travaille chez soi. Il n'y a pas de lieu sympa pour se retrouver après une journée de recherche, donc on rentre chez soi. Dans mon ancienne université, à XXX, il y a de bons cafés, des endroits ensoleillés, des endroits à l'intérieur avec des canapés, des bars avec de la bière pas chère... Ceci dit, on m'a dit qu'il y a d'autres universités plus sympas en France, où il y a plus d'ambiance dans les labos, et plus l'esprit des jeunes chercheurs. »

« Personnellement, je ne comprends pas pourquoi le monitorat se limite aux seuls doctorants français. Il faudrait aussi que la formation des jeunes docteurs passe par des expériences d'enseignement dans nos départements et laboratoires d'accueil, quelle que soit notre pays d'origine. Il ne suffit pas de nous apprendre à faire de la recherche, il faut aussi nous donner l'occasion d'une application par la transmission des cours. »

« L'université ne s'implique pas du tout dans l'accueil des étudiants étrangers hors du cadre du programme ERASMUS. Elle n'offre aucune aide/orientation pour les démarches auprès de la préfecture de police. »

« L'accueil à l'université est des plus corrects. Les enseignants sont à l'écoute et très disponibles. »

« A notre école, nous avons un bureau d'accueil des chercheurs étrangers qui facilite la procédure de l'obtention de la carte de séjour. Nous n'avons pas besoin de nous déplacer à la préfecture. »

« N'étant pas passée par une université de mon pays d'origine, et donc en dehors de tout programme d'échange, je me suis trouvée sans aucun accueil en France car je n'ai pas trouvé à l'université française de service d'aide aux chercheurs étrangers. »

« J'ai fait le changement de type de carte de séjour de "étudiant" à "scientifique". Ca s'est bien passé. Mais ce n'est qu'après cela que j'ai su que l'université avait un département dédié à l'accompagnement des chercheurs. C'est dommage. »

« Quand on vient d'un autre pays, on a besoin de savoir comment on travaille en France : méthodologie de la recherche, structure des cours, organisation des séminaires et du doctorat en général. Mais il n'y a personne pour l'expliquer. »

« L'université ne fait rien du tout pour des doctorants qui ont plus de 28 ans et qui n'ont aucune source de revenus. Au contraire, à ceux qui ont déjà du travail et un salaire, on donne la possibilité d'en avoir encore plus et d'accroître leur salaire. Par contre, à ceux qui n'ont rien, on leur refuse toute possibilité de travailler, même si l'université a besoin de leurs services. Ils sont par conséquent obligés de se dévaloriser dans des jobs précaires au péril de leur formation. »

« L'université n'a rien fait quand je suis arrivé. En fait, elle attend que ce soit le chercheur qui fasse tout. »

« L'école d'ingénieur que j'ai fréquentée les 3 dernières années prenait entièrement en charge le renouvellement des titres de séjour. »

« Différentes personnes de l'administration (université, bureau des études doctorales) font le lien avec la préfecture et ça a beaucoup simplifié les démarches. »

« J'ai eu la chance de travailler au service d'accueil des étudiants étrangers à la CIUP et je pense que dans ce service on fait un travail très important auprès des étudiants et des chercheurs souvent déroutés et stressés par la complexité des tâches qu'ils ont à faire. La qualité de l'accueil des services administratifs est parfois difficile à vivre par les étudiants étrangers ! »

« Les services universitaires ne savent RIEN de ce qui se passe à la préfecture de police. Personne à l'université n'est compétent pour renseigner un chercheur étranger. »

« Les universités françaises (et grandes écoles) ne font pas assez de marketing à l'international, et la valeur

des diplômés en souffre. Je ne vois pas comment les PhD en France vont rattraper le niveau de ceux des USA et du RU sans une réelle stratégie de marketing, ou d'alignement des formations sur celles à l'étranger. Je ne fais pas confiance à mon laboratoire pour bien me positionner dans un emploi académique après ma soutenance. Ceci dit, le marché du travail des jeunes doctorants est très différent en France, et ceci doit changer avant d'attirer des étrangers. L'encadrement de mon laboratoire est lamentable. Je n'ai pas l'impression de faire partie d'une équipe, ni de contribuer à un grand plan de travail ou de recherche plus large. Le directeur du laboratoire a une fonction administrative plutôt que de pilotage d'équipe. »

« Le système doctoral a changé depuis peu et l'encadrement devient plus rigoureux qu'il ne l'a était auparavant. L'infrastructure de recherche reste bonne, même s'il y'a encore des efforts à faire. Mais avant tout, il faut être sûr de vouloir faire une thèse avant de s'y engager. »

« Dans mon domaine scientifique, cette richesse et cette diversité dont on peut profiter est très attirante (e.g. séminaires ouverts, possibilité de collaborer avec plusieurs labos associés, etc.). »

« Les enseignants chercheurs sont très coopératifs, ils offrent leur aide sans calcul, les moyens indispensables à la recherche existent et le cadre s'y prête. Il reste tout de même les tracas de la carte de séjour ! »

« L'université Paris Sud XI aide des doctorants à réaliser leur démarches pour trouver un logement et pour ceux habitant l'Essonne, à obtenir un titre de séjour ; ce serait très agréable de pouvoir disposer de ce dernier pour tous les départements en Ile de France, au moins ceux où l'Université est présente ! »

Encadrement académique

« Mon directeur de recherche me considère comme une collègue et ça me touche énormément !!!!! »

« Mon directeur de thèse me considère comme une étudiante, parfois une technicienne, très rarement comme une vraie interlocutrice professionnelle. »

« My supervisor thinks I'm someone to help him do the work he does not know how to do and to use the data/work for HIS papers. »

« Mon chef me considère comme un esclave. »

« Mon directeur de thèse me considère comme un technicien ne méritant aucun respect et corvéable à merci. »

« Mon directeur de recherche me considère comme quelqu'un de plus dans son équipe de recherche. Il prend l'argent donné par le fait que je suis membre de son labo pour le donner aux autres chercheurs européens, alors qu'il refuse de me payer l'avion pour participer à une conférence internationale pour présenter mes résultats de recherche aux Etats-Unis ! »

« Mon directeur de thèse me voyait comme un moyen d'obtenir son HDR. »

« Qu'on le veuille ou non, les chances ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Aux qualités identiques, on pas très supérieures à un Français, on vous laissera sur le gravier. »

« Les conditions dans lesquelles un étranger mène ses recherches dépend pour beaucoup de la sympathie (ou non) de l'équipe d'accueil :

- le laboratoire n'est pas impliqué dans la recherche de financement pour le doctorant,
- le doctorant n'est pas accompagné dans ses recherches (2 ou 3 séminaires/an pour présenter son avancement, c'est insuffisant),
- pas de bureau ni de salle collective dédiée !!!,
- trop de doctorants pour un même directeur de thèse nuit à la relation privilégiée qu'il doit y avoir entre eux,
- pas d'implication des doctorants dans les grands projets du laboratoire... »

« La France est en retard par rapport à d'autres pays. Un doctorant ici est considéré comme un étudiant, presque un lycéen. La recherche n'est pas trop valorisée. La plupart des chercheurs veulent juste avoir un poste et pour ceci, ils vont participer à des colloques et congrès qui ne servent pas vraiment à diffuser la recherche, mais juste à mettre une ligne de plus dans leur CV. »

Modalités de financement

« J'ai eu juste 20 mois de bourse (767 euros/mois), sans contrat doctoral, par le Gouvernement Français pour faire mon doctorat. C'est les règles du ministère des affaires étrangères m'a dit l'ambassade. Ma bourse finit début juillet. J'ai demandé un prolongement de trois mois pour me permettre de soutenir mais l'assistant technique de l'ambassade a refusé, malgré la demande de mon directeur de thèse et de EGIDE. Je suis vraiment déçu de ce comportement. »

« Dans ma fiche de paye, j'ai remarqué l'autre jour que je ne cotise pas pour le chômage, et quand j'ai demandé à l'administration ils m'ont dit que comme je fais de la recherche c'est impossible de tomber dans le chômage après. »

« Pour les jeunes chercheurs étrangers, accès aux bourses en France : impossible !!! »

« Les étrangers titulaires d'un titre de séjour étudiant, ont très peu d'accès au financement des laboratoires, ou des universités. »

« Pour les aides aux déplacements aux doctorants, il était noté, que les étudiants titulaires d'un titre séjour d'étudiant d'un an, n'étaient pas qualifiés pour déposer une demande d'aide. Dans cet aspect, les universités australiennes, américaines, ou britanniques proposent beaucoup plus de solutions, et d'aides. »

« Inexistence d'aide de l'université aux frais d'inscription, de déplacements pour les séminaires et colloques. »

« La grande difficulté, en tant que doctorant, est de trouver des financements. Ce ne sont pas les offres qui manquent mais elles sont trop souvent réservées aux résidents permanents en France. »

« Le montant de ma bourse, un accord entre le Gouvernement Français et celui de mon pays, qui s'élève à 850 euros est en dessous du seuil minimal de 1000 euros adopté par les écoles doctorales. Je souhaiterais que les laboratoires d'accueil respectent ce seuil en accordant aux doctorants des compléments de salaire. »

« There's no possibility to talk with the people of the administration about reimbursements rules for the "missions". »

« L'argent de la bourse que me verse mon gouvernement (990 euros par mois) n'est pas suffisant et il n'existe pas d'aides supplémentaires. En même temps, il est difficile pour un chercheur étranger d'obtenir un contrat de recherche avant l'arrivée en France. »

« Beaucoup de difficultés m'ont été posées par l'institut où je travaille parce que j'ai une bourse de mon pays pour faire mon doctorat qui n'est pas un vrai contrat doctoral. Ils m'ont dit qu'en France, on est obligé d'avoir un contrat de travail pour faire le doctorat. À cause de ces difficultés et déjà après avoir une bourse et financement pour quatre ans j'ai attendu deux mois et demi dans mon pays d'origine pour avoir l'autorisation de l'institut où je travaille. La solution pour résoudre mes problèmes a été l'inscription dans une université de mon pays pour établir une co-tutelle. »

« J'aurais bien voulu obtenir une allocation de recherche. Il est évident pour moi, que j'aurais terminé ma thèse et que je l'aurais soutenue au bout de 3 à 4 ans. »

« Pour un bon nombre de doctorants qui sont dans la même situation que la mienne, on ne dispose pas de financements pour mener à terme le travail de recherches pour le doctorat. N'étant pas boursier, il est difficile de concilier recherches, travail (pour financer le doctorat) et vie de famille. »

« Une bourse au moins égale au SMIC devrait être accordée aux doctorants. »

« Le seul problème était lié à ma bourse qui était illégale (pas de contrat de travail) et insuffisante (600 euros/mois). »

« Les doctorants étrangers de plus de 28 ans avec un financement étranger ne peuvent pas faire des vacances ni bénéficier des compléments de salaire, qui permettraient de compenser les différences de revenus entre doctorants. Apparemment, le problème c'est que l'école qui offre les vacances deviendrait l'employeur principal en France. En tant qu'employeur principal, ça serait à l'école de payer un éventuel chômage du doctorant à la fin de son doctorat. Ils ne prennent pas ce risque. Ceci sont les raisons qu'on m'a donné dans mon cas. »

« On m'a informé de la possibilité de déposer une demande d'allocation de recherche de l'université une semaine avant le dernier délai pour déposer le dossier. Du coup, je n'ai pas eu le temps de faire cette demande et je me retrouve sans financement. J'ai donc été obligé de continuer mon boulot d'agent de sécurité qui ne demande aucun diplôme. »

« L'allocation financière venant de mon organisme ne correspond pas à la durée d'un doctorat : je suis financée pour deux années alors que l'obtention de mon diplôme en nécessite trois. Par conséquent, j'ai toutes les difficultés à chercher un autre financement pour la dernière année. »

« Je suis arrivé avec ma femme et mon petit enfant de 6 mois. J'avais une bourse de mon pays qui est fixée en dollars. Avec la crise financière, la première année on a reçu 680 euros par mois. On a passé de très mauvais temps, surtout avant de recevoir l'aide de la CAF qui est finalement arrivée à la fin de cette première année. Pendant cette première année, on n'a reçu aucune aide d'aucun autre organisme (académique ou non académique). Finalement, la bourse de mon pays a été augmentée et maintenant on est mieux. Mais nous avons de mauvais souvenirs de notre arrivée en France et de notre difficile première année. »

« Lower salary (compared to an offer at a German university : it is about 500€ less per month ! »

« I recommend a PhD in France only if you come with a Marie Curie fellowship that has the money to cover for education and workshops expenses and a very iron mind to try to convince the administration and financial department that you have the rights to use these money from you formation. »

« Si le chercheur étranger recherche un travail de chercheur bien rémunéré, ce n'est pas la France qu'il faut choisir. Le salaire d'un chercheur en France est très faible comparé aux salaires d'un chercheur en Allemagne, en Angleterre ou aux Etats-Unis par exemple ... »

« Je ne recommanderais pas à un chercheur de poursuivre ses recherches en France pour qu'il/elle ne devienne pas pauvre ! On est quand même mieux payé ailleurs. »

« Sans allocation de recherche, les études doctorales deviennent un parcours du combattant. »

« Je pense que les gens peuvent travailler plus facilement sous d'autres cieux plus cléments. On ne peut pas faire une thèse en France si on a que 400 euros pour vivre. »

« L'enseignement français a une grande renommée mais ce n'est pas la renommée qui compte dans un processus d'apprentissage. Ce sont les conditions réelles de l'apprentissage. A l'heure actuelle, le système d'enseignement français ne semble pas avoir la capacité réelle d'offrir des conditions de travail à ses doctorants, autochtones ou étrangers. Il n'y a pas de financements ni d'espaces de travail. On pourrait même affirmer que les doctorants doivent assurer leurs propres conditions d'existence et par ailleurs contribuer en tant que main-d'œuvre pas chère au fonctionnement de l'économie locale. »

« Malheureusement, je dois le dire, la priorité que j'accordais à ma thèse était principalement "théorique"... La vie faisait que je ne pouvais pas travailler sur mon projet dans la continuité. Quelqu'un qui pense venir en France pour pouvoir se consacrer uniquement à son travail de recherche, mais n'a pas d'allocation de recherche, risque de grandes désillusions. »

« J'ai eu le privilège d'avoir le "tapis rouge" lors de mon cursus (bourse du gouvernement français pendant 5ans suivie d'une thèse CIFRE, obtenue avant la fin du stage de fin d'études). Toutefois je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde. »

Accès au logement

« My apartment was provided for by the European Council, thus no problem there. »

« C'est toujours difficile de trouver un logement à Paris. J'aurais bien aimé que l'école ou le labo, ou ceux qui sont en charge de mon doctorat me proposent un logement. Je trouve que la procédure de recherche de garant est humiliante. Dans mon cas, mon directeur de thèse a été très généreux et il a fourni les papiers nécessaires au propriétaire : taxes foncières, 3 fiches de paie, copie de la carte d'identité, avis des impôts... »

« Il est très difficile de trouver un logement quand on ne connaît pas quelqu'un qui puisse être garant. Pour moi, le garant est l'État français, parce qu'il y a un accord avec ma bourse, mais les propriétaires ne l'acceptent pas. »

« Les agences immobilières veulent toujours des garants... Pas de garant, pas d'appartement. Malheureusement, le garant doit vivre en France... »

« Au niveau du logement, le manque d'un garant en France c'est un piège pour les étudiants... Si on n'a pas de garant en France, on nous fait payer la totalité du séjour (soit 1 an de loyer, soit 4000 euros environ) et cela même en résidence universitaire gérée par le CROUS !! »

« Pour louer un appartement, ils nous ont demandé d'avoir un garant d'origine française qui gagne au moins trois fois la valeur du loyer. En tant qu'étranger, on n'a pas la confiance pour demander cette faveur à une personne qu'on ne connaît pas. »

« It was difficult to interact with the employees of the agency that rent me a 'studio' because most of them did not speak English, and this caused me some troubles. »

« Trouver un logement devient impossible sans être français ou avoir de la famille en France pour se porter garant pour le bail. Il faudrait que les propriétaires soient obligés d'accepter d'autres moyens de garantie pour permettre aux étrangers l'accès au logement. »

« Le logement pose un vrai problème quand on est en région parisienne, du fait des formalités administratives. A l'âge auquel on commence des recherches doctorales, on ne veut plus rester en résidence étudiante (vie en couple...) mais on ne peut pas se permettre de louer un logement chez un particulier non plus car soit on est en CDD, soit on n'a pas de garant... »

« Il faut dire que le CROUS au niveau du traitement de dossier à l'étranger est très compétent. J'ai fait la demande de logement depuis la Colombie et cela a bien été géré par le CROUS dans des délais corrects. »

« La Cité Universitaire de Paris offre le meilleur accueil possible pour un étudiant étranger. »

Accès aux systèmes sociaux

« Pour la CAF, nous devions recevoir des prestations que nous n'avons finalement pas eu. J'ai reçu ma première carte vitale sans erreur après 3 ans... Et je ne vous dis pas le nombre de visites au bureau de la CPAM pour régler cet imbroglio !! »

« Les informations de la CAF ne sont pas faciles à trouver et à comprendre. »

« Je ne pourrai jamais obtenir la crèche publique pour mes filles à cause de ma carte de séjour. »

« Concernant la CPAM, cela fait 17 mois que je suis salarié sans avoir un numéro de sécurité sociale définitif. »

« La difficulté essentielle : les démarches auprès de la CAF. Finalement, j'ai abandonné l'idée de demander cette allocation. »

« J'ai reçu la carte Vitale 7 mois après mon arrivée en France. Pendant ce temps, je suis allé chez le médecin plusieurs fois et à l'hôpital une fois. J'ai dû payer tous les frais des visites au médecin et à l'hôpital, et après faire les démarches pour en avoir le remboursement. »

« Je n'ai jamais bénéficié d'allocations de la CAF. Pendant deux ans, mon dossier était à l'étude... du coup, j'ai abandonné. »

« Malheureusement il y a très peu d'informations disponibles sur les questions sociales (assurance chômage, retraite, impact sur sa retraite d'un séjour à l'étranger etc.). »

« Assurance maladie et chômage sont très compliqués. Je ne suis toujours pas couverte à mon propre titre. Mes cotisations de vacataire/moniteur ne m'ouvrent pas de droits aux prestations. »

« Je ne bénéficie pas encore des réductions malgré l'envoi de mon dossier au CROUS. Mais bon, je pense qu'il faut attendre une année avant de présenter un dossier CAF depuis le début de l'année scolaire... »

« J'ai eu beaucoup de problèmes pour que la CAF et la sécurité sociale mettent mon nom de jeune fille (je n'utilise pas le nom de mon mari). De même, j'ai trois enfants, dont la dernière est née au courant de l'année de mon inscription en doctorat. Je n'ai pas eu de place en crèche, ce qui a retardé la rédaction de ma thèse. »

« Pas de problème pour la crèche car je n'ai pas encore essayé mais je connais des amies doctorantes qui ont eu ce problème. Et me concernant, ce problème ne me facilite pas le projet d'avoir un enfant avant de finir ma thèse qui prend de longues années à cause du manque de financement ! C'est un cercle vicieux ! »

« About my carte Vitale, human resources made an application but after that they did not follow the procedure. I could not receive my card even though 4 months have passed off. Then my friend from the laboratory helped me to write a letter and ask for it. Then I could receive my card at the end of 5 months... I have lived in another foreign country in Asia. In that case, I could get both my registration and insurance card within a month. While we are in a country of Europe, which is definitely not a third world country, we expect better service. People told me that I can bring some documents that show my salary is automatically deducted by social insurance. In that case I will pay for all first and after that I can go to CNAM and ask for refund. However, when I first tried by myself to receive my card, no one in their office can speak English and they did not even try to help... you are just blocked if you do not know the language... »

« I paid for contributions for retirement. I am leaving soon and sadly I have no idea if in the future I can receive it back. There must be a way to transfer the years that you work in here to your country, but we can not get this information. »

« Sans dire que même après 7 mois de la vie ici je n'ai pas encore le numéro de sécurité sociale... »

« Il a y eu quelques trucs dont j'ai jamais entendu parler et personne ne m'a expliqué que moi en tant qu'étranger je dois avoir SMEREP (ou bien quelque chose comme ça), que j'ai le droit pour CAF et ainsi de suite... »

« Nous payons les prestations de retraite, bien que nous n'en profiterons jamais. »

Accès au système bancaire

« Sans adresse, il n'y a pas de compte bancaire. Sans compte bancaire, il n'est pas possible de trouver un logement. »

« L'ouverture d'un compte bancaire en France est un véritable parcours du combattant ! C'est très long et très compliqué. »

« Pour ouvrir un compte à la banque, je dois avoir ma carte de séjour. Pour avoir ma carte de séjour, je dois avoir un compte à la banque avec suffisamment d'argent..... »

« Pour ouvrir un compte bancaire, la banque nous a demandé la carte de séjour, document que nous n'avons obtenu que près de cinq mois après notre arrivée en France. »

« Quand on arrive en France, tout est compliqué. Aucun système administratif ne semble préparé à la venue d'étudiants étrangers, bien que la communauté étrangère de l'université soit importante. Plusieurs cercles vicieux administratifs existent, comme par exemple le fait que l'inscription à l'université demande une preuve de l'assurance maladie, l'assurance maladie demande un RIB, et la banque demande une preuve d'inscription à l'université... »

Procédures administratives

« Trop de différences dans le traitement des demandes de renouvellement ! On à l'impression que tout se fait à la tête du demandeur ! »

« It is extremely difficult! I have spent so much time at the préfecture. It is mostly the problem of the university because they wouldn't give me the right documents for the préfecture - on the 4th visit to the préfecture the woman called the university to tell them to give me the correct documents. I normally have to put aside one week to deal with this administration. Not only do I need a "carte de séjour", I need also an "autorisation de travail" which is another problem in itself. After 3 years in France I thought the process would get easier but it doesn't. »

« Ca ressemble à un contrôle judiciaire avec une obligation de pointer à la préfecture au minimum une fois par an avec le même dossier que celui présenté à la première délivrance de titre de séjour. »

« Lorsque EGIDE me prenait en charge et me logeait à la Cité universitaire, je profitais d'un point de contact spécial réservé à leurs boursiers / résidents. Je n'avais plus à solliciter mon titre de séjour auprès d'une préfecture française. »

« Il faut prendre rendez-vous des mois à l'avance et arriver avec tous les documents, faute de quoi il faudra prendre un nouveau rendez-vous pour donner le dossier complet, ce qui retarde beaucoup la démarche. »

« Le travail de la préfecture est mal organisé :

- Il n'existe pas de service spécifique pour les chercheurs.

- Pour la 1ère visite, il n'est pas possible de fixer un rendez-vous. J'ai été obligée de venir à 5-6 h du matin pour faire la queue avec 40-50 Haïtiens dans l'espoir de récupérer l'un des 5-10 tickets rouges (ou jaunes je ne sais plus) à 8h45. Sinon, je dois repasser le lendemain !

- Même si j'ai un rendez-vous à 8 heures pour récupérer le titre de séjour (2 mois après la 1ère visite à la préfecture), je ne passe qu'à 11 h !!

- Les récépissés ne sont plus autorisés. Aucune explication ! Ils ne donnent que le petit papier de 7 cm sur 2 avec la date de prochain rendez-vous sans signature ni cachet ! Du coup, je ne peux pas partir en stage, en conférence ou régler des affaires de famille... Bien évidemment, j'ai une invitation officielle pour me rendre au stage, mais rien n'y fait.

- Dans le hall de la préfecture, il y a une affiche comme quoi on doit venir 2 mois avant la fin de la validité de nos papiers, mais en réalité les fonctionnaires n'acceptent de prendre nos dossiers de demande de renouvellement seulement quelques jours avant cette date, voire après !!

- Une autre fois, mes papiers n'ont pas été envoyés à ma préfecture : la dame avait oublié ! Par conséquent, je suis restée "bloquée" en France pendant 4 mois !

Etc., etc. »

« Chaque année, je dois remplir les mêmes papiers. Pourtant le doctorat dure trois ans minimum. Alors, pourquoi recommencer chaque année les mêmes procédures ? »

« Chaque année, la préfecture exige des papiers officiels de l'université pour me donner ma carte de séjour, mais l'université ne peut pas me les donner sans ma carte de séjour ! Cercle vicieux et maison des fous ! »

« La préfecture exige à chaque demande de renouvellement une lettre du directeur de thèse comportant une date de soutenance prévue, et ce dès la première année. Ca n'a pas de sens. Elle demande aussi des résultats ou des notes alors qu'il n'y a pas d'examens, puisque le doctorat, c'est faire de la recherche. »

« Les fonctionnaires de la préfecture ont refusé de me donner la carte de séjour conçue pour les doctorants. Je leur ai montré la loi et ils m'ont dit qu'ils n'avaient même pas le formulaire à remplir. »

« Ma carte de séjour expire en septembre et je dois soutenir en décembre. Est-ce possible de la

renouveler sans avoir recours à une 4ème inscription ? »

« Pour l'inscription en doctorat, l'école doctorale demande le titre de séjour, l'entreprise aussi pour le contrat de travail et la préfecture demande la carte d'étudiant et le contrat de travail pour nous donner le titre de séjour. On ne sait plus par où commencer. Le résultat c'est que je n'ai pas été payée les deux premières semaines de mon travail ! En plus, l'entreprise qui m'a recrutée ne reçoit toujours pas la subvention de l'ANRT, car mon dossier est bloqué à cause de l'absence du titre de séjour. J'ai de la chance qu'on continue à me payer ! »

« Je dois renouveler la carte de séjour tous les ans. Le problème est que la première carte expire fin août, ceci fait que mes cartes de séjour expirent toutes fin août. Or, comme l'inscription universitaire se fait souvent courant octobre, je suis chaque année en situation illégale pendant un petit mois. J'ai déjà demandé auprès de la préfecture une modification de cette date mais la réponse est non. »

« Les premiers jours, c'est toujours un peu compliqué de bien faire tous les papiers. La préfecture demande une attestation de logement. Le CROUS demande un garant et rechigne à donner un logement. Le service des relations internationales doit intervenir auprès du CROUS... Une fois qu'on a le logement, il faut encore avoir l'assurance pour ce dernier, sinon on reste dehors avec ses bagages !!! Et enfin, une fois logé, il faut encore s'inscrire à l'école doctorale... Et une fois qu'on est inscrit et qu'on a les différentes attestations, on dépose enfin sa demande de carte de séjour auprès de la préfecture ! C'est un système assez compliqué !!!! Le premier mois est toujours infernal. »

« Le système est complètement défaillant. La préfecture avait perdu une pièce de mon dossier en novembre. Ils ne m'ont pas prévenu. Je n'ai pas eu cette information même par les services de l'université. Ca a causé un immense retard sur le renouvellement de ma carte de séjour. »

« Plusieurs doctorants que je connais partagent avec moi l'expérience amère d'avoir préparé la réception d'une visite familiale qui n'a pas été réalisée à cause du refus d'attribution des visas de tourisme à nos familiers à l'étranger. Ils ne fournissent aucune explication. »

« Plusieurs fois, on m'a fait présenter des papiers ou faire des photocopies dont on me disait par la suite : "non, pas ça, on n'en a pas besoin." (!!?) Étais-ce le fait de certains employés avec un excès de zèle ? Aucune idée ! »

« The renew of the titre de séjour in France is extremely stressing and annoying. In the Sous-Préfecture de XXXX, the attendants are rude and not open at all to understand specific situations or even to listen to what we need. Pregnant women and old people need to wait for hours, sometimes standing up. The French administration (at least at the Sous-Préfecture de XXXX) doesn't seem to have any respect for deadlines. The récépissés are not delivered on time, and for several times I had problems to go back to my home country, Brazil. Last year I applied for a carte de séjour in October, and by December I still didn't have even the récépissé. When I tried to get a visa de retour or a récépissé to go home for Christmas, an attendant in the Sous-Préfecture told me that "Christmas is not a good reason to go home", and any documentation was denied to me. I had to rely on the good relations between Brazil and France, and I came back as a tourist (Brazilians don't need visas to come to Europe). However, I had problems in Frankfurt to get into Europe, since my "tourist" status did not match my permanent address in France and the absence of a return air ticket. Honestly, I would not recommend to any other student friend of mine to come for a PhD. in France, since fundamental rights such as the right to go home and come back are not guaranteed. »

« La procédure de renouvellement des titres de séjour étudiant à Paris est insultante. On y perd presque toute la journée. Mon expérience de l'année 2008-2009 a été le comble du manque de respect. Je me suis présentée le jour du rendez-vous avec toutes les pièces demandées, mais les fonctionnaires m'ont fait savoir seulement sur place qu'il me fallait aussi une lettre de mon directeur de thèse avec la date de soutenance prévue (cette pièce ne figurait pas sur la liste de papiers à présenter). J'ai repris un rdv, mais il n'avait de date disponible que 2 mois après. Le jour de mon 2e rdv (05/01/09) j'ai attendu pendant 7

heures : 3 HEURES dehors, SOUS LA NEIGE, et quatre dans le bâtiment. On nous traite comme si la concession du titre de séjour était une faveur, alors que pour moi je suis une chercheuse qui contribue à la production scientifique française. »

« It was horrible. I was misguided by my previous employers and thought I could simply change from 'travailleur temporaire' to 'vie privée et familiale' without a problem. It took 9 months for me to change my carte de séjour and during this time my new employer was called to the département du travail and I almost got deported. I made a mistake, but was treated like a liar and a criminal. »

« As an assistant professor in a non-EU but candidate country, I would have preferred not to deal with a lot of administrative procedures to come to France for 1-year scientific stay. I was given residence permit after 6 months. During first 6 months, visiting my country was not so easy. Before coming here, obtaining correct "convention d'accueil" was problem. I had a special passport since I am assistant professor but I have learned in last minute that it is not accepted by France government for long stays. It would have been better to differ the scientific status depending on working permit. I am here with my own country's scholarship (without working permit or contract) and I would have preferred to stay in France with 1-year scientific visa and not to have changed my original passport. In this case, paying 300 euro tax would be more meaningful. Besides, your consulate does not give enough service for academic researchers. It was rather difficult to access their telephones to learn the details of some procedures. Shortly, their service was disappointing. Besides, there is very limited information on their web sites for academic researchers. So, at least a nice web site is required in English. »

« Je suis venue en France le 30 septembre, ai reçu le récépissé fin décembre, et la délivrance du titre de séjour a été marquée le 5 janvier, mais je n'ai pas pu le prendre sans l'examen médical ! Je n'ai pas été convoquée pour la visite médicale avant la fin mars!! A ce moment, mon récépissé n'était plus valide, je suis restée dans l'illégalité avec un récépissé qui était déjà fini depuis 3 semaines. Je suis allée à l'office d'immigration pour dire que j'étais dans l'illégalité parce que ils ne m'ont pas convoquée pour l'examen médical alors même que mon titre de séjour était prêt et déposé dans la préfecture depuis deux mois. Mais ils m'ont dit qu'il y a beaucoup d'étrangers en France comme ça, et qu'ils ne peuvent rien faire. Quand j'ai demandé pourquoi ils ne répondent pas aux appels, ils ont dit "parce que nous travaillons trop et n'avons pas de temps de répondre au téléphone". C'était l'expérience le plus bizarre de ma vie, qui a rendu ma vie en France très désagréable. »

Adéquation des titres de séjour fournis

« La situation est complexe. Je suis salarié de l'université (contrat de travail à temps plein 100%, fiche de paie, cotisations aux ASSEDIC et aux impôts) mais ma carte de séjour porte la mention "étudiant". Or, il est stipulé que les étudiants ne peuvent exercer un emploi à temps plein plus de 3 mois par an. D'après le texte de la loi, le statut de "scientifique" est le mieux adapté à ma situation. Mais à la préfecture, on nous explique qu'il n'est pas applicable ???!!! Pourquoi ? Je n'en sais rien ! »

« Pour les chercheurs (doctorants) étrangers, il est préférable de leur donner des titres de séjour "scientifique" ou "salarié", car c'est pas pratique de demander toujours l'autorisation de travail quand on a un titre "étudiant" (surtout que par rapport à l'URSSAF on est des salariés). »

« Après avoir déjà travaillé pendant 3 ans (CDD en tant que doctorant CIFRE), je suis actuellement en post-doc (CDD de 10 mois). La préfecture m'a encore renouvelé ma carte de séjour en tant que "travailleur temporaire". Pourquoi on ne change pas de statut automatiquement vers "scientifique" ou "travailleur" ? »

« La carte de séjour que la préfecture m'a donnée est inadaptée : elle nécessite une demande d'autorisation de travail auprès de la direction de travail, alors que mon contrat doctoral est bien entendu à temps plein. »

« Même en tant que salariée en ATER, la préfecture ne m'a pas permis de changer de statut. J'ai toujours un statut "étudiant" avec une autorisation de travail qu'il a fallu demander en plus. »

« Si quelqu'un mène une activité de recherche, c'est normal qu'il ait une carte de séjour qui corresponde à son activité. C'est une aberration qu'on délivre aux doctorants des cartes de séjour "étudiant" alors qu'ils mènent une activité de recherche qui est productive pour la communauté nationale. »

« Le doctorant est considéré comme un étudiant. Le statut n'est pas correct par rapport aux fonctions de recherche qu'on réalise. »

« Manque de cohérence entre les exigences administratives et le niveau d'études. Par exemple, l'exigence d'un relevé de notes ou d'attestation d'assiduité n'a pas de sens pour quelqu'un inscrit en doctorat - 3ème cycle. »

« Je fais une CIFRE, et clairement, il y a une ambiguïté sur mon statut. Je dois renouveler mon autorisation de travail tous les ans avec tous les délais et incohérences administratives que cela engendre. Je ne sais pas si je dois faire un changement de statut ou pas. Je ne sais pas dans quelles conditions mon CDD de trois ans est pris en compte dans mon séjour en France. Bref, il faudrait nous informer clairement. »

« Pour travailler en tant qu'assistante de recherche à plein temps dans une école de commerce, j'ai obtenu une autorisation de travail. Je trouve donc injuste qu'on n'ait pas créé en parallèle le droit de bénéficier de sa cotisation qui amputait mon salaire de 40% à peu près. J'ai été bloquée par le statut "étudiant" marqué sur mon titre de séjour. »

« Je suis une enseignante-chercheuse d'anglais dans une université algérienne. Cependant, nous n'avons pas là-bas de laboratoire de phonétique où je pourrais réaliser mes recherches. Ca m'a motivée à m'inscrire en doctorat à l'université XXX en 2009... Le consulat de France a refusé de me délivrer un "visa étudiant" sous prétexte que je suis enseignante !! Aussi, le consulat m'a donné un visa d'affaires qui expirera en 2011... C'est un sacrifice que j'ai fait pour mes recherches car ce visa d'affaires coûte cher... Du coup, je n'ai pas de carte de séjour, ni de sécurité sociale. Si jamais je tombe malade, pour pouvoir me soigner, je n'aurai aucune aide... Je vis sur mes économies : aucun financement ne m'a été attribué. »

« Le type de visa ("étudiant") qu'on délivre aux chercheurs déjà enseignants dans les universités africaines ne facilite pas la mobilité des chercheurs et participe à réduire la collaboration avec les chercheurs du Nord. Un vrai visa chercheur faciliterait la mobilité et les collaborations scientifiques. »

« Je suis venu avec un visa étudiant long séjour donné par le consulat, ce qui ne correspond pas à mon cas : je suis chercheur (doctorant). A la préfecture, ils m'ont demandé tout un dossier pour avoir la carte de séjour scientifique. Après avoir fourni tout le dossier, on m'a quand même délivré une carte de séjour étudiant ! Ca ne colle pas avec mon vrai statut de scientifique. En plus, ça me pose des problèmes avec mon organisme employeur : le CNRS. En effet, j'ai un contrat de 3 ans à plein temps. »

« Le statut "étudiant" des doctorants qui ont un contrat de travail n'est pas adapté. »

« Je suis arrivée en France avec ma famille pour faire de la recherche. L'ambassade de France à XXX nous a donné des visas long séjour : étudiant pour moi, visiteur pour mon accompagnant. Conséquence : mon accompagnant ne peut pas travailler en France et mes enfants ne sont pas reconnus par la CAF. Dans les calculs des droits à avoir de l'aide, mon salaire est donc divisé par 2 personnes au lieu de 4. En conséquence, je paie plus cher la cantine, par exemple, et n'ai pas d'aides pour mes enfants. Ils ne sont pas reconnus car ils sont rentrés en France sans passer par la procédure de regroupement familial. Ils n'ont donc pas le droit de passer l'examen médical de l'ANAEM (OFII maintenant). Même s'ils sont en situation légale en France, ils n'ont pas les mêmes droits que les enfants français. »

« La carte de séjour "étudiant" ne donne pas droit au regroupement familial... »

« La préfecture refuse de changer le titre de séjour d'un allocataire de recherche vers la mention travailleur. Ils nous gardent en mention étudiant. Ceci, probablement, parce que le temps passé en France ne compte pas pour une éventuelle demande de naturalisation. »

Manque d'information

« Cela devient de plus en plus difficile. Les règles des procédures administratives sont modifiées chaque année mais ces changements ne sont ni diffusés, ni publiés sur internet. On apprend les nouveautés sur place le jour même de la demande. »

« Pour ma femme, faut-il payer les timbres fiscaux chaque année ?? »

« Il faudrait créer un organisme pour les affaires correspondant aux titres de séjour des chercheurs. »

« Je ne sais pas trop la différence entre statut scientifique et étudiant : quels avantages et inconvénients... ? »

« J'aurais aimé savoir avant mon départ de Colombie que j'avais besoin d'un visa scientifique (et non pas étudiant), ça m'aurait épargné un mois de chômage à cause des formalités administratives pour changer ma carte de séjour en arrivant en France !!! »

« Ayant un contrat doctoral, est-ce la carte de séjour de type "scientifique " qui est la plus appropriée pour moi ?? »

« Chaque année, il y a une nouvelle surprise dans les justificatifs à fournir. »

« Manque d'information sur le titre scientifique --> renouvellement du titre étudiant puis demande de titre scientifique --> gros délais »

« Le changement de carte de séjour d'étudiant à scientifique à été long à cause des mauvais renseignements donnés par la préfecture. Même là, tout le monde ne connaissait pas l'existence de la carte de séjour scientifique ! »

« J'ai dû rentrer dans mon pays pour changer de visa (étudiant => scientifique) à mes frais et en laissant de côté mes activités de recherche pour pouvoir avoir la bonne carte de séjour. »

« La préfecture et la CAF n'ont jamais pu répondre à mes demandes répétées d'aide ou d'information. »

« J'ai commencé à connaître mes droits et les informations sur le financement l'an après mon inscription. »

« C'était très bien sauf qu'on ne savait pas qu'on avait le droit de demander une carte de séjour pluriannuelle. »

« Manque d'informations des agents de la préfecture vis-à-vis des démarches nécessaires pour les chercheurs étrangers. »

« Ce n'est pas tant l'accueil qui pose un problème, c'est plutôt le fait qu'on ignore à qui s'adresser pour se renseigner. »

« Même en parlant et en comprenant parfaitement le français, on a énormément de mal à se sortir de toutes les démarches administratives, d'autant plus qu'on est dans l'ensemble très mal renseignés. »

« Je devais renouveler mon titre de séjour en septembre 2009 mais comme j'ai fait ma soutenance de master en septembre, j'ai dû m'inscrire en doctorat en octobre. De ce fait, j'ai eu le rendez-vous pour le renouvellement de mon titre fin novembre et n'ai obtenu celui-ci qu'en février. Je devais me rendre à Berlin pendant la période où j'attendais mon rendez-vous. Je voulais savoir mon statut pour partir une semaine. J'ai appelé la préfecture, l'ambassade, mon université et PERSONNE n'a pu me donner une réponse. Le service téléphonique de la préfecture de XXX pour les étrangers est pénible. L'accueil est très mauvais. Il y a des gens qui, à la place de répondre à nos questions, cherchent à nous faire peur. »

« En tant que doctorant, je n'ai pas été informé de mes droits dans la vie professionnelle et quotidienne. »

« Il n'y a pas assez d'informations au sein même du laboratoire et sur les pages web pour faire toutes les démarches administratives. »

« Aucune suggestion à la préfecture ni à l'université concernant le choix du type du titre de séjour qui nous convient le mieux. »

« Depuis que je suis là, on est passé de la carte d'étudiant gratuit à celle payante et à l'APS. J'en entends parler, mais je ne sais pas ce que c'est et quels en sont les avantages ou les inconvénients. D'autre part, les agents à l'accueil de la préfecture se moquent de vous quand vous posez des questions, ou alors ils ne répondent pas et vous demandent d'aller sur le site internet de la préfecture ou d'appeler au téléphone un n° 800... Quand on appelle pour un renseignement, il n'y a pratiquement jamais la bonne personne. C'est toujours quelqu'un d'autre qui détient l'information voulue. »

« On ne connaît pas les devoirs et les droits qu'offrent les différents statuts. Par exemple, quels sont les avantages du statut scientifique ? Tout ça est très mal expliqué et n'est pas clair !! En plus, on ne sait pas à qui demander à la préfecture. »

« J'aimerais bien savoir quelles sont les démarches à faire pour les doctorant étrangers qui aimeraient rester en France après leur soutenance ! Merci. »

« Quand j'ai voulu passer au statut "scientifique", il y avait une ambiguïté importante, et cela dure jusqu'à présent. Ils ne savent pas ce qui va se passer quand on aura fini notre doctorat. Est-ce qu'on pourra rester en France le temps de trouver un poste ou bien faut-il changer de statut et reprendre une carte de séjour "étudiant" ? Il y en a même qui disent que ce n'est plus possible de revenir à un statut "étudiant" après avoir eu un statut "scientifique". »

« Pour les procédures à l'étranger, les informations ne sont pas claires et toujours minimales. Par exemple, on ne dit à aucun endroit sur le site Internet du consulat de France à XXX combien de jours prendront les démarches, combien de visites au consulat seront nécessaires. Résultat, j'ai perdu mon billet d'avion et j'ai dû en acheter un nouveau. Je ne suis pas le seul dans cette situation. Et il est impossible de joindre le consulat par téléphone. »

« The main problem is the lack of clear information (in English for example, what's the point in having the information in French if you just come from abroad ? Do you think a foreigner starts to speak French just after getting out from the airplane door ?) and the general unwillingness of secretaries to help with this sort of matter, so you have to figure out everything by yourself or ask the help of some other foreigners. The French colleagues give only general information, while the foreigners are willing to come with you to help you opening a back account for example. »

« La personne qui s'occupe des conventions d'accueil des chercheurs étrangers à l'université a refusé de m'établir cette convention sous prétexte que j'en avais pas le droit. Mais si, j'y avais droit : j'étais demi-ATER. Pour elle, un temps partiel ne permettait pas de le faire. Il a fallu plusieurs coups de téléphone au service du personnel, à la préfecture et finalement que je me déplace à la préfecture. A l'accueil de la préfecture, il a fallu insister pour qu'on me laisse m'entretenir avec le correspondant qui s'occupe des titres de séjour scientifiques. Là idem : ce correspondant de la préfecture ne comprenait pas pourquoi je voulais changer mon titre et ne voyait pas la nécessité !!!!!!! Devant mon insistance, il m'a orienté vers son chef. Celui-ci m'a enfin accordé que j'avais le droit de changer de type de carte de séjour. Il m'a promis que dès qu'il aurait tous les documents nécessaires, ils procéderaient au changement. A toutes ces personnes, j'avais dû montrer le texte de loi qui stipule les conditions de changement de statut d'ailleurs que je remplissais. en retour a l'université l'agent du personnel qui a refusé de le faire a finalement compris que je ne suis pas quelqu'un qui baisse les bras, elle eu un coup de fil de la préfecture pour mon changement, et donc ça été fait après presque trois mois d'insistance et de temps perdu a expliquer aux gens quelque chose qui est pourtant écrit noir sur blanc. »

« Les RH m'ont informée que - ayant signé un CDD dans le cadre de mon doctorat - j'ai désormais la possibilité d'avoir un titre de séjour "scientifique", et ils ont effectué les démarches nécessaires. »

Accès aux guichets de la préfecture

« C'est la galère. Un doctorant qui doit attendre à 8h du matin l'ouverture des portes de la préfecture pour courir pour avoir un ticket pour qu'on lui dise : "revenez demain !! " »

« La principale difficulté est l'accès aux services publics. Pour pouvoir avoir accès à un fonctionnaire de la préfecture, il faut d'abord passer par un guichet général qui accorde un ticket donnant accès aux fonctionnaires. Or, à la préfecture de XXX, seuls quelques tickets sont distribués chaque jour. En pratique, cela veut dire qu'une personne qui serait arrivée à la préfecture à 9h10 le matin n'a aucune chance d'obtenir un ticket, alors même que la préfecture n'ouvre elle-même qu'à 8h45 et fonctionne jusqu'à 16h. Aussi, tous les étrangers, quel que soit leur âge ou le type de carte de séjour, doivent faire la queue devant la préfecture dès le petit matin pour être parmi les premiers à entrer dans la préfecture. Dans mon cas, pour le dernier renouvellement de mon récépissé, il m'a fallu revenir trois fois, toujours plus tôt (3h du matin) pour pouvoir avoir un ticket. »

« C'est long, pénible, stressant de se lever à 5h du matin pour faire la queue à l'extérieur d'une préfecture et rester à attendre un rendez-vous etc. »

« C'est toujours pénible d'attendre des heures dans la file d'attente pour être accueillie en 30 secondes. En plus, à chaque fois, il y a le stress de montrer ses feuilles de salaire et que ça ne soit pas considéré comme un revenu suffisant... »

« La procédure est épuisante. Il faut faire la queue à la préfecture à partir de 6h ou 7h du matin. Là, il y a déjà une foule. Il faut rester debout (souvent dans le froid). Ensuite, il faut attendre longtemps. Il se perd en général une journée entière à la préfecture. On ne nous donne qu'un récépissé pour trois mois, car la carte n'est jamais prête à temps. Alors, il faut revenir et revivre le même enfer, juste pour faire prolonger ce récépissé... »

« Il faudrait créer un système de prise de rendez-vous par téléphone ou internet, avec une heure précise pour être reçu. A chaque fois la queue est immense ! A chaque fois je suis arrivé vers 7h du matin (c'est-à-dire avec 1h30 d'avance par rapport à l'horaire d'ouverture de la préfecture !), et je n'ai jamais été reçu avant 15h ! Lamentable ! Surtout en hiver ! Car la queue se forme à l'extérieur, et je dis cela surtout pour les femmes avec des enfants et les personnes âgées qu'on voit souvent dans la queue pendant des heures dans le froid ! »

« La prise de rendez-vous trois mois à l'avance ne sert pas à grand chose car le jour prévu l'attente se prolonge pendant des heures. »

« C'est très difficile. Quand j'étais à XXX, il fallait prendre un rendez-vous 4 mois avant la fin de la validité de ma carte de séjour. Et après, cette règle de prendre des rendez-vous à l'avance a été supprimée. Alors, il a fallu faire la queue à 4 heures du matin car le nombre de demandes était limité pour chaque matin (ils ne reçoivent pas dans l'après-midi). »

« Ça prend un peu de temps. Il m'a fallu faire la queue trois fois (de 5h du matin à 14h) pour trouver la personne qui s'occupe des titres scientifiques. »

« C'est pénible. Il faut attendre debout de 4h du matin à 8h45, dehors, en plein air, le plus souvent dans un froid glacial, sous la pluie. C'est très difficile pour tous, et pour moi qui souffre d'une hernie discale tout particulièrement. J'ai hâte d'obtenir mon doctorat pour en finir avec ce supplice, alors que j'aime la France qui m'a permis de réaliser mon rêve, celui de mener les recherches que j'aime. »

« Si on nous donne un rendez-vous à 14h, il faudrait qu'on soit reçu à 14h et non pas à 16 h. »

« J'ai dû faire la queue de 7h jusqu'à 16h pour obtenir un rendez-vous ! »

Communication et langues

« Evidemment, mon choix de la France est un choix qui relève d'un choix culturel vu que le Liban est un pays francophone, et que la francophonie est une valeur à laquelle je m'attache. Néanmoins, si je me positionne à la place de quelqu'un qui n'est pas francophone, ça doit être très difficile pour lui pour se débrouiller si les structures d'accueil ne sont pas développées. »

« Les fonctionnaires de la préfecture ne sont pas toujours sympathiques. Personne ne parle bien l'anglais à l'accueil des étrangers et ils n'ont pas toujours la patience d'essayer de comprendre. »

« Les employés de la sous-préfecture ne parlent pas l'anglais. C'est donc difficile de communiquer avec eux la première année. »

« All the abbreviation used that there is no way a foreigner would know what it means / all secretaries of all offices does not speak a proper English. »

« C'est tout en français, et la langue est difficile pour les étrangers. »

« If you don't speak the language well and don't understand the system well you can easily get lost. Very few people who deal specifically with foreigners even attempts to speak slowly and explain the system. »

« Les fonctionnaires à la préfecture ne parlent que français. De plus, ils parlent très très vite. C'est impossible pour un étranger qui ne maîtrise pas bien la langue d'être capable de communiquer avec eux. »

« When I arrived first, I was registered in prefecture XXX. There was no-one who can speak English and I could not understand how to finish with my application. Even you can see that this questionnaire is also only in French. I could understand questions by using Google Translate. Otherwise I have no idea what was written. Not knowing the language made me feel disabled. »

« L'administration est très peu qualifiée pour expliquer de façon simple les procédures à suivre et ne comprend aucunement que le système puisse fonctionner autrement ailleurs. »

« L'accueil à la préfecture est très désagréable. Personne ne parlait anglais mais elles se sont énervées parce que les étrangers parlent mal le français. Elles auraient dû comprendre qu'ils venaient d'arriver en France et ne connaissaient que quelques mots de français. Cette qualité d'accueil médiocre malheureusement donne toute de suite une image négative du service administratif français alors qu'il y a aussi beaucoup de personnes sympathiques. »

« Ce n'est pas très transparent. Je crois que les administratifs pensent que nous autres avons des capacités de télépathie ? :) »

« Language here is also a problem. Most of the institutes and labs are French speaking, and all mail etc from secretaries and even scientific staff are in French. If you don't speak the language you are therefore 'outside' and can not adjust easily. »

« If you don't speak French, you are excluded. »

« Pour finir, je déconseille fortement à quelqu'un qui n'est pas parfaitement francophone de venir faire ses études ou sa recherche en France. »

Qualité de l'accueil administratif

« Par ailleurs, les fonctionnaires de la préfecture se permettent des jugements en dehors de leur compétence (par ex. considérer la participation à un congrès à l'étranger comme superflue ou non liée à la formation suivie). »

« Normalement le chercheur aide la France dans son développement. Il se dirige vers la France pour améliorer ses compétences à lui et en contre partie le chercheur aide la France dans son développement. Je connais d'ailleurs plus de chercheurs étrangers en France que de chercheurs français. À part dans le domaine technologique, la recherche dans les autres domaines est réellement bâtie en France "sur le dos" des chercheurs étrangers. L'accueil en consulat dans mon pays ne prend pas ça en compte et les traite en "bétail". »

« Le renouvellement en soi ne pose pas de problème, mais les employés des services qui s'en occupent sont tellement irrespectueux et incompetents qu'on se demande tous les ans à la même période pourquoi on est en France. »

« C'est affreux comment les étrangers qui sont venus en France pour faire de la recherche scientifique sont traités. Tous les étrangers, réfugiés politiques, sans papiers ou je ne sais pas quoi, sont tous mis ensemble dans le même sac. Dans mon cas, je suis allé à la préfecture de XXX plusieurs fois. Pour avoir une place, j'ai dû arriver à 5h30 du matin, sous la neige ! Il n'y a pas de tri entre les différentes demandes, rien n'est informatisé et les fonctionnaires ne sont pas formés pour recevoir un public éduqué. D'une façon générale, ils traitent les gens comme des animaux. »

« J'ai un commentaire à propos du traitement dans les bureaux de la préfecture : il est humiliant. »

« Parfois j'ai l'impression que toute la procédure ressemble plus à une épreuve de résistance psychologique qu'à une vraie démarche administrative... »

« C'est un calvaire qui déstabilise tout chercheur. Il faut toujours préparer son sang-froid avant de mettre un pied dans une préfecture, car le jeune chercheur étranger (bien sûr hors UE) est toujours considéré comme un "coupable jusqu'à preuve du contraire". Au sein d'une préfecture, il n'existe pas de "présomption d'innocence", c'est une utopie. »

« La situation à la sous-préfecture de XXX est intolérable. Il faut faire la queue depuis 4h du matin pour espérer avoir un ticket et il faut attendre des mois pour un simple changement d'adresse. J'en suis à mon troisième récépissé pour un changement d'adresse. »

« On doit revenir à la préfecture plusieurs fois, parce qu'ils demandent des documents qui ne sont pas demandés sur la liste. On doit faire la queue dehors, même en hiver. Ensuite on fait la queue dedans. C'est-à-dire, on passe toute la journée à la préfecture. Les gens qui nous accueillent sont en général méprisants. »

« Une torture psychologique. »

« On galère grave le jour du renouvellement de nos cartes de séjour. Les conditions sont lamentables. On se sent mal respectés. »

« Aucune considération de la part du personnel de la préfecture, de longues queues, très matinales (5h du matin) et une multitude de documents à fournir à chaque fois. »

« La situation des doctorants étrangers est de plus en plus critique surtout à la préfecture de XXX, où quelques employés osent leur parler d'une façon humiliante. »

« C'est l'enfer chaque fois que je dois aller à la préfecture pour obtenir ma carte de séjour. Et ca fait 4 ans que ça dure. »

- « On est mal traités et à chaque fois qu'on doit se rendre à la préfecture on en est malade. »
- « Nous sommes traités en principe comme des illégaux qui essayent d'avoir un titre de séjour étudiant pour pouvoir rester en France. En outre, les spécificités de l'encadrement des doctorants ne sont pas du tout prises en compte. »
- « Un vrai casse-tête à chaque renouvellement !! »
- « Les fonctionnaires ont apparemment été choisis selon leur capacité à traiter les étudiants comme si c'étaient leurs inférieurs. »
- « Les étudiants sont traités comme des immigrants illégaux qui utilisent ce moyen pour pouvoir rester dans le territoire et "profiter du système". Le manque de respect est affreux à la préfecture. C'est comme s'ils nous faisaient des faveurs. »
- « Sincèrement il n'y a aucune humanité envers nous quand on va à la préfecture, on passe toute la journée à la préfecture sans atteindre l'objectif ! Ils nous traitent comme des sans papiers. »
- « J'ai été choqué par l'attitude des préposés lors de ma demande de renouvellement de carte de séjour. Il y avait un abus de pouvoir évident des préposés envers les étrangers. Je ne me suis jamais faite traitée comme ça auparavant dans ma vie. »
- « Les démarches administratives sont mes seules mauvaises expériences depuis que je suis arrivée en France. En dehors de ça, tout est bon et vraiment organisé. Mes conseils sont plutôt d'améliorer le système de délivrance de la carte de séjour. Un suivi plus personnalisé du dossier éviterait, par exemple, l'immigration illégale. Je trouve inadmissible le fait d'être traité d'une manière pas très accueillante dans une préfecture, lorsque qu'on m'a dit que la France c'est l'un des pays par excellence où les droits de l'homme et l'égalité sont les valeurs les plus reconnues. Je pense qu'il faut suivre les démarches administratives à coté des chercheurs étrangers qui arrivent en France. Quand je suis arrivée dans l'entreprise pour faire mes recherches doctorales, j'ai dû faire mon dossier chaque année pour renouveler mon titre de séjour. Et je vous assure, c'est une tâche pas du tout agréable à faire sans aide. »
- « Nous sommes des chercheurs. Si le statut humain est insuffisant, un minimum de respect par rapport à notre activité est précieusement demandé. »
- « La plupart des agents administratifs à la préfecture sont très méprisants et se montrent exagérément exigeants. »
- « La qualité de l'accueil des services administratifs est trop mauvaise ! »
- « Le renouvellement du titre de séjour, même pour un étudiant en règle, fait presque toujours l'objet de suspicion. Et le ton est presque toujours méprisant ! »
- « One of the favourite pastimes of administrators is to send you to someone else's office. The whole system is unwelcoming and set up to discourage foreigners from coming to France. You are treated like you have no right to be in France. »
- « Pas accueillant, queue interminable, considéré comme un moins que rien, que des points négatifs. »
- « Dans la préfecture de XXX, particulièrement à l'accueil, il y a un monsieur avec des lunettes qui est vraiment désagréable avec les étudiants étrangers. On dirait qu'il utilise son poste pour humilier les autres. C'est vraiment lamentable. »
- « En fait, il ne s'agit pas d'un accueil. On doit "supplier" pour avoir le titre de séjour et pour le renouveler. C'est de l'humiliation. Les informations nécessaires, on les a à travers des amis. »
- « L'accueil était catastrophique, très mal organisé, beaucoup d'attente, aucun respect, l'administration (en particulier la préfecture) est mon plus mauvais souvenir de la France. »
- « Le traitement accordé aux étrangers par la préfecture est déplorable. »

« Le personnel de la préfecture n'est pas toujours accueillant avec les étrangers, surtout lorsqu'ils ne maîtrisent pas parfaitement la langue. Être souriant et accueillant est quand même important, parce que c'est un métier de service. »

« Je me sens très bien en France jusqu'au jour où je vais aller renouveler ma carte de séjour et là-bas je ressens vraiment ce que le mot "ETRANGER" veut dire... »

« Le traitement que j'ai eu à la préfecture de XXX a été digne d'un prisonnier de guerre. »

« Certains employés dans l'accueil administratif ont une mauvaise attitude, même profondément raciste contre les immigrés. C'est désagréable de renouveler le titre séjour. »

« Ils traitent les étrangers à la préfecture comme des clandestins. »

« Le système administratif pour la carte de séjour est à la limite du dérapage. »

« Faites un tour à la préfecture, vous comprendrez !!! »

« Franchement, le dédale administratif en France pour le chercheur étranger est une honte. »

« Les services de la sous-préfecture font tout pour décourager l'étranger qui vient renouveler sa carte de séjour, même s'il est en règle. »

« Je pense que les services de la préfecture sont franchement inacceptables. Ils nous traitent comment si on était des ordures. Ce n'est pas seulement qu'il faut attendre plus de trois heures chaque fois (j'ai attendu jusqu'à 6 heures une fois), mais en plus le manque de respect est insupportable. »

« XXX prefecture is a mess, people are very rude when you don't speak French, and they don't have any patience to explain clearly what they want. Certainly my worst experience with people in France, as I didn't have any other problem in the country. »

« En bref, l'accueil des étrangers dans les préfectures dans lesquelles j'ai été est absolument lamentable ! Je dirais même que chaque fois que je dois passer par la procédure de renouvellement du titre de séjour, je me demande sérieusement ce que je suis venu faire en France et si le résultat de mon travail ici vaut la peine face à ces moments d'humiliation. La France se vante le titre de principal défenseur des Droits de l'Homme. Après une séance à la préfecture l'étranger est convaincu que si la France défend des droits, c'est plutôt, et peut-être, ceux des Français, mais pas ceux de n'importe quel être humain. »

« La qualité de l'accueil par la sous-préfecture à XXX est assez bonne. »

« Ça ne nuira à personne que les employés des préfectures arrêtent de traiter les étrangers qui se présentent à leurs guichets comme des mendiants qui demandent la charité ! »

« Chaque passage par la préfecture (plusieurs fois par an) est un enfer pour tout étranger. »

« À la préfecture, l'accueil est d'une mauvaise qualité entraînant un découragement, un sentiment d'infériorité en tant qu'étranger, et une perte de temps. »

« Parfois, on a l'impression d'être un criminel, persona non grata... »

« Aussi, mais ceci est généralisé en France, plusieurs fonctionnaires sont hautains et condescendants. »

« Les chercheurs étrangers sont traités à la préfecture comme si ils étaient des délinquants. »

« En plus, du fait que c'est particulièrement désagréable et stressant de faire les mêmes démarches d'une année à l'autre, les personnes à l'accueil des étrangers sont de plus en plus désagréables, et il y règne une atmosphère de suspicion vis-à-vis des étrangers (du moins, c'est comme cela que je vis ces rendez-vous pour renouvellement chaque année). »

« Ca se passe très mal à la préfecture... »

« Le traitement que nous subissons en préfecture est tout simplement insupportable et humiliant ! »

« Je suis marié et j'ai un enfant de 9 mois. Je ne peux pas vivre dans une situation précaire et accepter cette "humiliation" saisonnière voire hebdomadaire. »

« Je remarquerais aussi une attitude bizarre : les fonctionnaires se comportent comme si je venais prendre l'emploi d'un français et comme si c'était grâce à eux que je suis en France. On dirait que pour eux à cause de cela je dois faire tout ce qu'ils veulent sans liberté. »

« Les préfectures ne donnent pas l'impression de vouloir accueillir les étrangers en France. C'est très décevant. »

« La préfecture reste pour moi le plus mauvais souvenir de la France !!! »

« L'accueil à l'ambassade de France à XXX est tellement irrespectueuse. En gros, on te fait comprendre que tu viens du Tiers-Monde... Il faut voir ça pour savoir de quoi je parle ! »

Durée de la carte de séjour

« Chaque année, je suis obligée de renouveler ma carte de séjour. Pourtant, mon contrat est d'une durée de trois ans. Je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas une carte de séjour valable sur toute la durée de mon contrat, c'est-à-dire 3 ans !! »

« Pour les doctorants, il faudrait que la durée du titre de séjour corresponde à la durée de leurs recherches (3 ans minimum) »

« Vu qu'on a un contrat de 3 ans, n'y aurait-il pas moyen d'avoir un titre de séjour pour 3 ans ? »

« Pour obtenir un doctorat en France, il faut 3 ans au moins. Il serait plus facile d'avoir une carte de séjour pour 3 ans aussi. »

« Pour les doctorants, il serait convenable qu'ils aient un titre de séjour d'une durée plus étendue que 1 an. Chaque année il faut se préparer 2 mois à l'avance et veiller à ce que la date d'expiration ne tombe pas pendant une période de voyage personnel ou professionnel. »

« Lorsque je me suis inscrit en doctorat, j'ai demandé une carte de séjour pluriannuelle. Or la loi qui l'autorise reste appliquée de manière très inégale. Je me suis vu octroyer à la place une carte d'un an. Cela posait des nombreux problèmes pour ma recherche, car je prévois de réaliser un séjour de terrain d'un an en Amérique latine dans le cadre de ma thèse. J'aurais donc dû redemander un visa pour revenir en France, procédure longue et tortueuse. Ayant des compétences juridiques et participant à l'animation d'une association d'aide aux étrangers, j'ai cependant pu contester cette décision (recours gracieux au préfet, recours hiérarchique devant le ministre et contentieux devant le Tribunal Administratif). Avant que le TA ne se prononce, j'ai eu une réponse positive de la préfecture qui a accepté de me donner une carte de trois ans. Cela n'a été possible que parce que j'ai mobilisé en ma faveur des recours juridiques. »

« Le mieux serait d'avoir une carte de séjour qui recouvre la durée du contrat doctoral sans avoir à le changer tous les ans. »

« C'est embêtant de toujours renouveler son titre de séjour pour un doctorant étranger : trop de tracasseries et de perte de temps ! Voilà, il faut que les doctorants bénéficient d'un titre de séjour de 3 ans d'emblée pour couvrir la durée moyenne des recherches du doctorat. »

« Pourquoi pas une carte pour toute la durée du doctorat au lieu de la renouveler chaque année ? »

« Actuellement, mon titre se termine 36 jours avant la fin de mon contrat... »

« For PhD candidates with work contract, it should be at least for 3 years. »

« Oui, ce serait plus simple de donner des cartes de séjour correspondant à la durée des recherches pour le doctorat. Avec le système actuel c'est du temps perdu pour le doctorant et de l'argent pour le contribuable français. »

« Pensez à augmenter la durée de la carte de séjour car elle pénalise beaucoup de doctorants qui doivent souvent voyager pour leur recherche ou participer à des activités scientifiques ! »

« Je ne comprends pas pourquoi on ne délivre pas aux doctorants un titre de séjour de 3 ans, qui est la durée correspondante à leurs recherches. »

« J'ai effectué une demande de 3 ans et je n'ai eu qu'un an. »

« Les titres de séjours devrait être renouvelés en fonction de la durée des études (par exemple 3 ans pour une thèse) et non tous les ans ce qui constitue une perte de temps pour constituer un dossier, prendre rendez vous à la préfecture et aller au rendez-vous et y retourner pour récupérer le titre. »

« C'est très compliqué à chaque fois, et je ne comprends pas pourquoi ils ne la délivrent pas pour les 3 ans du contrat... »

« C'est embêtant de renouveler sa carte de séjour chaque année. Notamment pour un doctorant dont la durée minimum de ses travaux de recherche est de 3 ans. »

« Je ne comprends pas pourquoi la carte de séjour expire 2 mois avant la fin du contrat, alors que j'ai fourni les documents prouvant la date d'expiration de mon contrat ! »

« La procédure bureaucratique est longue. En plus, la durée de validité est très courte. Ce serait mieux de délivrer une carte de séjour d'une validité de minimum 3 ans par exemple qui puisse couvrir toute la période de la recherche. »

« Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas possible d'obtenir un titre de séjour de 3 ans quand on fait un doctorat. Il s'agit de travaux de recherches sérieuses. Il serait beaucoup plus facile de l'avoir pour cette période à la place de le renouveler chaque année. Je vais devoir partir à l'étranger pour faire mon terrain avant que mon titre de séjour n'expire et je ne serai pas en France pour le renouveler et aller le récupérer. Il est dommage que seules quelques grandes écoles et universités aient des accords avec la préfecture pour aider les étudiants étrangers dans leurs démarches. Il devrait y avoir un traitement égalitaire pour tous les étudiants. »

« Je bénéficie d'un contrat doctoral de 3 ans alors que je dois renouveler ma carte de séjour et faire les files d'attente tous les ans. »

« Je ne comprend pas le fait que, malgré que j'ai obtenu un contrat de travail au CNRS de trois ans en tant que doctorant, je ne vais pas bénéficier d'une carte de séjour de 3 ans ! »

« Lors du dépôt de la demande de titre de séjour, un contrat de travail de 3 ans est présenté et une attestation de la date de soutenance également. Malgré cela, un titre de séjour de 1 an est délivré, à renouveler chaque année. C'est à chaque fois une perte de temps puisque les mêmes papiers sont refournis l'année d'après. »

« Il faut renouveler chaque année le titre de séjour même si on prouve que le contrat de thèse est de trois ans. »

« Pour effectuer une thèse de 3 ans en tant qu'allocataire de recherche avec un contrat avec l'université française, il serait tout à fait raisonnable de recevoir une carte de séjour de 3 ans et non pas de 1 ans. »

« Il faut renouveler chaque année le titre de séjour même si on prouve que le contrat de thèse est de trois ans. »

Délais administratifs

« Le plus dur c'est d'avoir le rendez-vous à la préfecture pour récupérer la carte de séjour lors d'un renouvellement : au moins 8 mois d'attente. »

« Le récépissé en 3 mois + 3 mois pour la carte de séjour = 6 mois avant d'être en règle ! »

« Mon premier titre de séjour (d'une durée de 12 mois) a été délivré plus de 6 mois après mon arrivée en France et même le récépissé n'était plus valable. »

« Pour un renouvellement de carte de séjour, si jamais il manque un papier, comme une attestation de résultats par le directeur de recherche ou l'université, c'est très long ! On repart de la préfecture avec un récépissé. Ensuite, si tout va bien, on ramène l'attestation à la préfecture d'où on repart avec un autre récépissé. Et il faut encore prendre un rendez-vous pour aller chercher la carte elle-même... Donc, beaucoup de temps perdu et le pire ce que la carte expire en fonction de la première date de demande. En gros, on a la VRAIE carte 6 mois seulement, dans le meilleur des cas. »

« Les étrangers peinent énormément à se voir délivrer leur titre de séjour. Ils doivent patienter 6 à 8 mois pour se voir délivrer le précieux sésame valable deux à trois mois. Est-ce logique pour un pays comme la France leader en droits de l'homme ? »

« Très très embêtant. Je vis chaque année sur les nerfs et sous la menace permanente de changement de récépissé et de carte de séjour (300 euros chaque année rien que pour un titre de séjour scientifique !!!! avec notre salaire de doctorant !!!). J'engage les démarches 3 mois avant l'expiration de l'ancien titre de séjour, mais n'ai le nouveau titre que 3 mois après son expiration (6 mois de traitement !!!!), voire plus. Ce qui veut dire qu'on est tranquille que 4 à 5 mois par an. »

« Ça fait 6 mois que j'attends un titre de séjour qui n'arrive pas. C'est TRES DIFFICILE ! »

« Mon record personnel : 11 mois pour une carte de séjour (valable seulement 12 mois). »

« Le renouvellement de ma carte de séjour a pris 12 mois pour être achevé, ce qui est très long. »

« Lors du dernier renouvellement, le retard pour l'obtention de la carte était dû à l'absence d'un document (le contrat fourni tardivement par mon établissement). Quand j'ai voulu reprendre un rdv après avoir obtenu ce document, je n'ai pu en avoir un que pour dans 4 mois. »

« It takes far too long for a simple renewal - at least 4 months. Yet, I give the same papers every year. It's a mysterious process. »

« J'ai déposé une demande de renouvellement de ma carte de séjour depuis novembre et jusqu'à aujourd'hui (fin mai) je n'ai pas obtenu ma nouvelle carte ! »

« J'ai entamé les démarches pour renouvellement de mon titre de séjour mention étudiant en août 2009 (le titre expirant en septembre 2009) et à ce jour (fin mai 2010) je n'ai toujours pas reçu mon nouveau titre. »

Renouvellement de la carte de séjour

« Si j'ai un seul mauvais souvenir de ma vie en France, ce sera les procédures de renouvellement de titres de séjour. »

« C'est très fatiguant le renouvellement. Malgré qu'on est docteur et chercheur contractuel, c'est toujours galère pour prendre un RDV, déposer le dossier, attendre longtemps le récépissé... J'ai l'impression que c'est plus long et plus difficile que mes recherches. »

« J'ai été deux ans en France (de 2008 à janvier 2010) avec mon mari. J'ai eu à renouveler la carte de séjour deux fois, et mon mari trois fois. »

« Ils demandent les mêmes documents chaque année (actes de naissance, mariage, bourse, etc.). Seules la carte d'étudiant et l'attestation du directeur de thèse changent. »

« Les conditions dans lesquelles se déroule le renouvellement sont très différentes selon les villes. A la préfecture de XXX, c'est absolument affreux. Il fallait faire la queue dehors (sous la pluie, la neige, le froid) depuis 4h du matin pour espérer être parmi les 20 personnes (tous dossiers confondus : regroupement familial, étudiant, naturalisations...) qui vont pouvoir déposer le dossier dans la matinée (9h-12h, service fermé l'après-midi). Arrivé devant le guichet, on est maltraité, dans la plus grande impunité. On finit par obtenir son titre de séjour parfois 6 mois après le dépôt du dossier. A la préfecture de XXY, cela se passe beaucoup mieux en raison de l'existence du pôle d'accueil pour les étudiants étrangers qui aide les étudiants à faire leurs démarches (titre de séjour, CAF, etc.) et qui s'occupe d'envoyer les dossiers de demande de titre de séjour à la préfecture. »

« Mon premier déplacement à la préfecture pour le renouvellement de la carte séjour et le changement d'adresse date de juillet 2009. Je ne l'ai reçu qu'en février. Une fonctionnaire de la préfecture a perdu mon dossier et je n'ai pas eu de suite. Sachant que ma carte était prête, je n'ai pu l'avoir que le dernier jour de la fin du deuxième récépissé. »

« Conditions de renouvellement du titre de séjour étudiant améliorées après l'ouverture du nouveau centre d'accueil des étudiants étrangers. »

« Cela dépend de la préfecture de demande. Mais jusqu'à maintenant, mes renouvellements de carte de séjour se sont bien passés. »

« Pour l'instant, j'en suis à mon premier renouvellement. J'ai dû aller 5 fois à la préfecture avant de recevoir ma carte de séjour, et pendant 2 mois je n'avais pas de récépissé. Ce, alors que mon employeur avait fait la demande 3 mois avant la fin de ma première carte de séjour. »

« Le renouvellement du titre de séjour est la procédure la plus pénible surtout qu'on se sent emprisonné et que si on sort de la France, on n'a plus le droit de rentrer sur le territoire. D'autant plus qu'on commence les démarches très tôt pour ne pas avoir ce genre de problèmes mais ce n'est jamais réussi. »

« Pour chaque année de ma thèse, j'avais un visa de long séjour de moins de 6 mois. »

« C'est pénible chaque année ! »

« Ces contraintes obligent à s'organiser selon les périodes de demande de renouvellement de carte de séjour temporaire et non selon vos objectifs académiques de recherche. »

« Cette dernière année était mieux que les autres, vu que la demande de renouvellement avait lieu au CROUS et que le récépissé était délivré le jour même. »

« Avec le refus d'octroi de récépissé, maintenant, si je veux me déplacer à l'étranger pour un congrès ou une collaboration avec un autre laboratoire, je suis obligé de faire une demande de visa dans le pays visité pour pouvoir revenir en France (ce qui m'est arrivé l'année dernière). »

« On reste bloquer en France et on ne peut pas partir à nos pays d'origine tant qu'on n'a pas la carte de séjour. C'est vraiment malheureux. »

« C'est la plus longue des procédures et la plus compliqué et c'est parmi les raisons qui m'ont mené à chercher maintenant à continuer mes recherches à l'étranger (États Unis et/ou Canada) »

Changement de statut de titre de séjour

« Le changement de carte de séjour, j'y ai pensé. C'était trop difficile ! »

« Le statut d'allocataire permet d'entrer automatiquement dans la catégorie "scientifique". »

« Je n'ai pas changé de catégorie de carte de séjour bien que j'ai été allocataire de recherche puis ATER, de peur de ne pas pouvoir la renouveler si mon contrat n'est pas reconduit. »

« Bien que pouvant demander d'autres type de titre de séjour (scientifique, travailleur temporaire, salarié ou même vie privée et familiale, car je suis pacsée à un Français), j'ai opté pour maintenir mon statut d'étudiant, car il est plus facile et moins compliqué pour le renouveler dans les centres destinés aux étudiants. »

« Le visa de mon épouse ne lui permet pas de travailler en France. A l'ambassade de France dans mon pays, on nous avait dit que le visa pourrait être changé en France. Mais c'est très difficile. »

« Dans les petites villes, le personnel de la préfecture ne connaît pas le statut scientifique et ils se trompent de dossiers... De plus, pour un tel changement de statut, il faut refaire la visite médicale. L'État paye un secrétaire, un infirmier, un radiologue et un médecin pour REFAIRE la visite que nous avons déjà faite pour le premier titre de séjour. Que de formalités administratives !! A la limite, en changeant de statut, on pourrait au moins faire une visite médicale plus complète avec le médecin de travail. »

« Avec mon contrat de doctorant, je suis passé du statut étudiant au statut scientifique. »

« Je suis marié avec une française. »

« La préfecture a considéré que j'avais le droit d'obtenir une carte de séjour en accord avec ma vie de famille mais pas en accord avec ma situation professionnelle. »

«Le changement du type de ma carte de séjour est lent : il a fallu plus de 8 mois (3 récépissés !!). »

« C'est par l'université, car j'ai été étudiante et dès que j'ai signée mon contrat de l'allocation de recherche, ils ont fait les démarche nécessaire pour le changement de mon statut, qu'est aujourd'hui salariée. »

« J'ai été étudiant avant, et quand j'ai commencé mon doctorat, mon statut a changé... »

« Comme doctorant qui a un contrat de travail, j'avais droit de changer ma carte de séjour étudiant pour une carte scientifique. »

« La délégation CNRS a fait la demande de changement de statuts d'étudiant à scientifique. »

« La préfecture ne connaît pas la procédure de changement de statut d'étudiant à scientifique. »

« Plutôt simple. J'ai dû attendre quelques mois, mais le dossier était simple à monter. Je dois aussi mentionner que l'administration du CEA m'a dispensé de plusieurs démarches pénibles. »

« Il m'a fallu payer 300 euros pour passer du statut étudiant au statut scientifique. J'ai également dû repasser par la visite médicale à l'OFII. »

« Même ma DRH m'a demandé de ne pas le faire pour éviter de payer. Mais vu que l'accueil des scientifiques est mieux que l'accueil des étudiants, j'ai préféré faire le changement de statut. »

« Vu que j'étais en CIFRE dans une grande entreprise, j'ai demandé à ce que l'entreprise fasse les démarches à ma place, et là, par miracle, en 2 jours j'ai eu un récépissé pour une carte salarié renouvelable tous les ans. »

« J'avais une carte de séjour étudiant. Suite à la signature de mon contrat de doctorat, l'université a proposé que je fasse une demande de titre de séjour scientifique. »

« Très difficile. Il a fallu attendre plus de 8 mois pour obtenir le titre de séjour du changement de statut. »

Juste après l'avoir reçu, il me fallait déjà refaire les démarches pour le renouveler puisque sa date de validité commence le jour de dépôt du dossier et pas le jour de retrait ou de fabrication. A cause de tout ça, il a fallu annuler des déplacements à l'étranger au sein de l'équipe puisque je n'avais pas de titre de séjour ni de récépissé pour bouger. »

« Le CNRS a fait les démarches pour le changement d'étudiant à scientifique. Mais il a fallu faire une deuxième visite médicale que j'ai payée 300 euros alors que j'avais déjà payé 60 euros pour la première demande en 2007. »

« Sans problème, je suis passé d'étudiant à scientifique, et c'est le service du personnel du CEA qui s'est chargé de la démarche (attestation d'accueil du scientifique...). »

« Les procédures du changement de statut (salarié) n'incitent pas un scientifique à rester en France sachant que d'autres pays (Canada, USA...) les accueillent très bien. »

« La carte de séjour de mon mari a été changée de scientifique à conjoint d'étudiant (bizarre, non ?) renouvelable chaque année. Par contre, mes enfants ont eu une carte de séjour pour 5 ans. C'est bien, ça m'a évité de refaire les démarches pour eux chaque année. »

« Un aspect qui me fait halluciner concerne les conjoints de scientifiques. Ma femme a dû attendre près d'un an avant de pouvoir changer de statut. »

« Entre mon entrée en France et l'obtention du titre de séjour scientifique, j'ai mis 6 mois et j'ai dû rentrer dans mon pays d'origine pour changer de visa à mes frais. Le consulat m'avait donné un visa étudiant et non pas scientifique. Or à la préfecture ils ont refusé de faire un changement de statut. »

Coût des démarches administratives

« 300 euro c'est cher ! »

« 300 euros pour une bourse de 857 euros !!! » (NB, montant des financements du Gouvernement Français par le ministère des affaires étrangères, mais sans contrat)

« J'ai un salaire correct. 70€ par an me semble raisonnable. »

« On est là pour faire de la recherche. On est déjà sous-payés, et en plus on paie des frais injustifiables. »

« 300 € pour l'accueil qui nous est proposé en préfecture... c'est du vol. Souvent ce prix est l'équivalent de plusieurs mois de salaire pour certains chercheurs dans leur pays d'origine. »

« Quand on regarde le prix du renouvellement d'un passeport renouvelable tous les 10 ans, en moyenne 80 euros ce qui fait un coût de 10 euros / an maximum, et qu'on nous demande 70 euros pour renouveler un titre de séjour scientifique ou salarié, je vous laisse faire le calcul. »

« 300 euros pour une carte plastifiée d'une durée de 1 an qui vous est délivrée 2 mois plus tard (dans le meilleur des cas) après une attente interminable voire une bousculade dans les locaux de la préfecture, ça me paraît un peu exagéré. »

« En plus du retard dans le traitement, il faut payer jusqu'au renouvellement ! Sachant que les chercheurs étrangers font le prestige de la recherche française au niveau international, cela me semble honteux. »

« La carte était gratuite jusqu'à l'année dernière. Je la perçois donc comme une taxe abusive. »

« Parce que c'est un service public de base, il faut être moins cher. »

« Je ne comprends pas pourquoi un titre de séjour scientifique est plus cher que d'autres types. Je n'ai pas plus d'avantages que les autres, mais j'ai dû payer beaucoup plus. »

« Je trouve aberrant de faire payer aux étrangers leurs titres de séjour. Ils constituent pour eux une pièce d'identité, pièce que les citoyens français ont gratuitement, de droit. »

« Pour un doctorant, il est préférable de payer un titre de séjour étudiant qu'un scientifique. »

« C'est l'université qui me l'a payée. »

« Mais bon, quand on voit qu'on cotise aux ASSEDIC et qu'on risque de ne rien toucher, devoir payer en plus pour la carte de séjour c'est vraiment de l'abus !!! »

« Une fois l'argent du visa payé, même si le visa est refusé, l'argent n'est pas rendu. »

Conséquences des délais administratifs

« Le renouvellement de ma carte de séjour est vraiment trop lent, ne serait-ce que pour avoir le récépissé. Ça m'empêche d'aller à l'étranger au mois 1 mois chaque année, bien que je dépose mes dossiers très tôt. »

« Pour les doctorants dont les recherches comportent des déplacements à l'étranger pour des missions sur le terrain, il est difficile de faire ces déplacements quand ils veulent car l'expiration et le renouvellement de la carte de séjour contraint le doctorant à rester sur le territoire afin de pouvoir effectuer les démarches auprès de la préfecture. De plus, l'attente du renouvellement ne permet pas aux doctorants de préparer ses déplacements (réservation des vols etc.) à l'avance. »

« On attend presque 2 mois pour avoir le récépissé et presque 3 mois de plus pour avoir la carte de séjour. S'il y a des congrès en dehors de la France, on ne peut pas y aller. »

« La dernière fois, la procédure de renouvellement a pris plus que 4 mois, presque 5 mois. J'ai failli ne pas pouvoir partir en vacances de Noël dans mon pays, parce que je n'avais ni titre de séjour ni récépissé ni aucun autre papier attestant la légalité de mon séjour en France. C'est le CNRS qui se charge de mes papiers et de ceux de ma femme qui travaille comme cadre chef de projet dans une société informatique française. Et enfin, en décembre 2009, j'ai reçu les récépissés. J'avais envoyé ma demande en juillet. La date d'expiration de ma carte de séjour était en octobre 2009. Je n'ai reçu ces récépissés que parce que mon directeur de thèse a écrit aux responsables du CNRS. Pendant tout ce temps, ma femme et moi nous sommes restés en France et avons travaillé sans papiers... »

« Je suis arrivé en octobre 2009 mais n'ai eu ma carte de séjour qu'en mars 2010. Les allocations familiales ne remboursent pas sur la date de début de location au CROUS, mais sur la date d'édition du titre de séjour !! »

« The big problem I faced during my PhD was changing of "Carte de séjour" status from "Etudiant" to "Scientifique". During the economic crisis my company went in "chômage". Because of my "Carte de séjour Etudiant" I could not get benefits from "Pôle Emploi". I tried to change the status but the préfecture refused to do it until my current "carte de séjour" expires. So after 1 year, in next renew, I got "Carte de Séjour Scientifique" but I/my company lost the "chômage" money from "Pôle Emploi". This was very unfair because it just happened because prefecture did not accept to change my "Carte de séjour" status. It is a problem and fault of both préfecture and Pôle emploi. Because even with my student Carte de Séjour I had the "Autorisation de travail" but pôle emploi did not accept it. »

« Le renouvellement de la carte de séjour est une démarche très longue, ce qui m'a fait perdre des mois d'aide au logement. »

« J'ai des soucis tous les ans pour renouveler mon titre de séjour avant les fêtes de fin d'année, pour pouvoir rentrer dans mon pays pour Noël sans avoir de soucis au retour en France. »

« On perd nos droits à la sécurité sociale et à la CAF, si notre carte de séjour n'est pas renouvelée à temps. »

« J'ai passé 11 mois sur les 24 derniers mois à attendre les deux renouvellements de carte de séjour. Dans les deux cas, mon travail était bloqué car il devait se poursuivre au Japon pour une longue durée. Il devrait y avoir des récépissés de durée supérieure à 3 mois. C'est un immense reproche que j'adresse à l'administration française, car cela a eu des répercussions dramatiques sur mon travail. »

« On est là pour mener de la recherche, faire avancer les connaissances et non pas pour passer nos journées à la préfecture. Le renouvellement du titre de séjour est un cauchemar annuel. »

« L'absence de titre de séjour nous empêche même de nous déplacer par exemple pour se rendre à l'étranger pour des recherches, et cela nous handicape trop sur les autres papiers administratifs. Titre de

séjour expiré = suspension de la carte Vitale, de la CMU, de la CAF, et le pire : on ne peut même plus travailler (rupture du contrat de travail). »

« J'ai mis 6 mois pour avoir ma première carte de séjour (2008-2009) à cause d'une erreur de la part d'une employée de la préfecture qui n'avait pas vu mon inscription universitaire dans le dossier et croyait que j'avais déposé un dossier incomplet. On ne m'a pas contacté et laissé mon dossier de côté ! Je n'ai obtenu ma carte que fin février alors que j'étais arrivée en septembre. Tout ceci m'a bloqué l'aide au logement pendant toute cette durée. »

« C'est une entrave majeure. Ça prend énormément de temps que je pourrais consacrer à la recherche. Mais non, il faut le passer dans les files d'attente de la préfecture. »

« J'ai changé ma carte de séjour en passant de la catégorie "étudiant" à la catégorie "Scientifique". Je l'ai fait car il fallait attendre deux mois juste pour prendre un rendez-vous avec le service qui gère le renouvellement des titres de séjour intitulés "étudiants" ! Et ça m'a soulé vraiment. C'est frustrant, car comme doctorant je suis amené à me déplacer au niveau européen et international pour communiquer mes résultats de recherche. »

« J'étais ingénieur de recherche en France et j'avais le statut salarié. J'ai décidé de continuer en doctorat et de quitter mon boulot. Le service des étrangers à la préfecture devrait dans mon cas, puisque j'étais salarié et que je dispose d'un contrat doctoral, envoyer mon dossier à la direction du travail à qui il revient de décider de m'accorder un nouveau titre de séjour étudiant ou bien de renouveler l'ancien salarié. Le personnel du service des étrangers n'a pas envoyé le dossier à la direction du travail, mais a fait signer ma nouvelle carte étudiante par le préfet !! Du coup, j'ai perdu mes droits au chômage et mes cotisations, alors que la direction de travail m'avait, verbalement, accordé un avis positif sur le renouvellement de ma carte salarié ! Je ne comprends pas pourquoi le personnel du service des étrangers à la préfecture n'a pas suivi la démarche administrative correctement ! De plus, je n'ai pas touché ma paie pendant 3 mois à cause du retard de la réponse de la préfecture et des démarches supplémentaires nécessaires pour obtenir une autorisation de travail à temps complet. Mon contrat est à temps complet !!! »

« Je ne sais même pas si je pourrai soutenir ma thèse tellement le renouvellement des papiers est compliqué ! Mon titre se termine le 30 août et on va me dire le 29 août si je peux rester ou pas, comme les années précédentes... J'ai deux enfants scolarisés en plus, alors je dois faire une constante GESTION DE L'INCERTITUDE. »

« I would like to emphasize the rude and inefficient treatment I received in the Sous-Préfecture de XXX. The récépissés are not delivered on time, and I stayed for months in an irregular situation in France. In the year of 2009, I applied for renewing of my carte de séjour in October, and by December I didn't have even the récépissé. With air tickets to Brazil bought, I tried to ask for a visa de retour or a récépissé, and a member of the Sous-Prefecture told me that "Christmas is not a good reason to go home", and denied to give me any documentation. »

« A la fin de mon doctorat, puisque je n'étais plus étudiant, j'ai dû changer le statut de mon titre de séjour. J'ai demandé un titre de séjour temporaire avec mon contrat de 6 mois. L'accord de ce titre de séjour a pris 4 mois. Pendant ces 4 mois, j'ai essayé d'obtenir un récépissé de séjour pour me permettre de voyager. Mon travail de recherche m'oblige à voyager (projet international). Mis à part le service d'information de la préfecture qui était incapable de m'informer sur où obtenir un récépissé, j'ai eu droit à des réponses comme "Je n'en sais rien !" ou des commentaires comme "Vous venez de faire une demande de titre de séjour en France, pourquoi vous voulez partir ailleurs ?". Pendant ces quatre mois sans récépissé, j'ai raté tous les congrès et réunions de travail qui se sont faits à l'étranger. »

« La lenteur de la préfecture dessert ma recherche, car avec le récépissé je n'ai pas le droit d'aller à l'étranger pour une conférence ou pour une collaboration. »

« I myself have lived in France since 2004 and have successfully completed 5 years with honours (mention), have always worked and "cotisé", with all papers in order, yet I have to wait 5 months before I receive a

titre de séjour expiring in the next 5 months. A way of doing that greatly restricts doctoral candidates who need to travel outside of France to do research. »

« Parfois, les doctorants se trouvent même sans papier (ni récépissé, ni titre de séjour) en raison des retards des préfectures. Je trouve ça inadmissible. »

« Pour recevoir mon récépissé, ça a pris plus de 2,5 mois !!! Pendant tout ce temps, je n'ai pas pu inviter mon mari à venir me rejoindre en France. On m'a dit que nous devions attendre mon récépissé pour pouvoir vivre ensemble à nouveau... Il a pu acheter le billet pour le voyage seulement quand j'ai reçu le récépissé, donc nous avons été séparés plus de 6 mois ! »

« En doctorat les inscriptions ne commençaient qu'en novembre. Mon titre de séjour expirant en septembre, je me suis souvent retrouvée sans papiers le temps d'avoir mon inscription... Ce qui veut dire que ma famille ne pouvait pas m'envoyer d'argent tant que je n'avais pas de titre de séjour. De même, l'université a suspendu le paiement de mes salaires d'ATER toutes les fois où mon titre de séjour tardait à être renouvelé. »

« J'ai demandé un titre de séjour pour un contrat de recherche de 6 mois. Cette carte a mis 4 mois à m'être délivrée. Une fois que j'ai obtenu mon titre de séjour, j'ai appris que mon contrat allait être reconduit. J'ai voulu faire un renouvellement de titre de séjour. Cependant c'était déjà trop tard pour faire une demande de renouvellement dans les temps puisque cette demande doit être faite 3-4 mois avant la date de péremption du titre de séjour. J'ai quand même eu un rdv à la préfecture mais ce rdv était 3 mois après la date finale de mon titre de séjour. »

Recherche de l'emploi suivant

« La préfecture n'a pas voulu prolonger mon titre de séjour. »

« Je cotise, mais je n'ai pas le droit à l'assurance chômage. »

« Et bien, tout simplement, la préfecture m'a demandé de quitter le territoire français immédiatement après ma soutenance !!! Quel accueil ! Je suis VRAIMENT chanceux car j'ai trouvé un CDD de chercheur seulement 3 jours avant la réalisation de cette décision injuste. En tant que jeune chercheur avec des diplômes français (maîtrise, DEA et doctorat), j'espérais avoir au moins une chance de chercher tranquillement une nouvelle expérience professionnelle en France. Un an pour cela, ça se fait, surtout en période de crise économique. »

« Je n'avais pas l'intention de rester en France puisque j'étais déjà enseignante dans une université dans mon pays d'origine où il était prévu de faire le doctorat après quelques années comme enseignante. Le doctorat est une étape de la carrière de l'enseignement dans mon pays et pas une formation de base. »

« C'est le serpent qui se mord la queue entre la préfecture, la direction du travail et le CNRS. Et en plus, sans avoir droit aux allocations chômage, bien que j'ai cotisé environ 90€ par mois. »

« J'ai été obligé de justifier mon séjour par ma vie de famille (en couple avec une conjointe d'origine française). Ma trajectoire professionnelle, chercheur, preuve "d'intégration" comme l'Etat aime dire, n'a pas du tout été valorisée par l'administration. »

« La préfecture ne voulait pas me changer de statut. Pourtant, j'avais un contrat d'un an. Ils ont finalement décidé de me le faire après plusieurs va-et-vient. »

« J'ai dû m'inscrire à l'université (sans suivre les cours) pour pouvoir avoir un titre de séjour et donc pouvoir chercher un emploi, sinon j'aurais dû quitter la France juste après ma soutenance de thèse. »

« Le besoin de changement de statut d'étudiant à salarié décourageait beaucoup les employeurs potentiels. Il m'a donc fallu 9 mois pour trouver un boulot. »

« Au niveau administratif, le titre de séjour mention "étudiant" n'est pas renouvelable après la soutenance. Pour avoir une autre mention, il faut avoir un contrat de travail qui exige à son tour un séjour légal en France. De plus, les nouvelles procédures d'embauche d'un étranger sont devenues compliquées et coûteuses pour l'employeur. »

« Trouver un emploi devient encore plus difficile étant donné le changement du statut de mon titre de séjour d'étudiant en salarié. »

« Pôle emploi did not registered me. As I am a foreigner here, I have no right for chômage. I have to look for job by myself. Its very tough to find a job here even I had passed PhD with very good grade and 5 Publications. Its 5 months now, I am looking for job but did not get any. »

« Ca a été difficile surtout au niveau de la carte de séjour, même si j'avais les papiers qui indiquaient que j'avais un contrat qui allait commencer. »

« Le statut d'étudiant sert à nous empêcher à avoir les mêmes droits que les citoyens français en ce qui concerne l'accès aux allocations chômage malgré nos cotisations. »

« J'ai entendu dire que si on a eu le titre de séjour scientifique on n'a plus le droit de demander un titre étudiant. Sachant qu'il n'y a pas de possibilité de prolongation du contrat doctoral après 3 ans, comment je finis ma thèse sans titre scientifique ni étudiant ?? »

« Mon titre étudiant ne me permet pas d'être post-doc et en attendant l'étude de mon dossier je n'ai aucun statut défini puisque mon récépissé reste avec une mention étudiant n'autorisant pas à travailler. »

« Ce que je trouve un peu injuste, c'est que j'ai travaillé à temps plein dans une entreprise et donc je cotisais et payais évidemment des impôts. Ca a duré presque 4 ans. Mon contrat terminé avec l'entreprise, je me suis tourné vers les ASSEDIC. Mais mon dossier était irrecevable simplement parce que sur mon titre de séjour il y a écrit "élève/étudiant". Pourquoi on ne nous exonère pas d'impôts parce que c'est marqué élève/étudiant sur nos cartes de séjour alors ?? »

« Si je ne peux pas percevoir d'allocation chômage alors que j'ai cotisé, dans ce cas enlevez-moi cette cotisation et que cet argent reste sur mon salaire ! »

« Je pensais qu'on était assuré automatiquement à l'assurance chômage. Je ne comprends donc pas pourquoi je devrais avoir eu des difficultés. »

« Par contre, pour le chômage, il faut vraiment nous trouver une solution. En effet, c'est trop injuste que nous cotisons et que derrière on ne puisse pas y avoir droit quand on en a besoin ! C'est injuste dans une démocratie juste ! »

« Fin de doctorat : pas de continuité adaptée, alors que l'immigration choisie est réclamée par les politiques ! »

« Il est injuste de ne pas pouvoir bénéficier du chômage après avoir travaillé et cotisé pendant plusieurs années de travail en France (p.ex. ATER). »

« De plus, on est dans l'impossibilité de pouvoir bénéficier des assurances chômage auxquels on a cotisé pour pouvoir rechercher l'emploi suivant. Je trouve ça quand même honnête de pouvoir bénéficier d'une allocation à laquelle on a cotisé comme tous les autres ! Dans ce cas, qu'on ne nous taxe pas de vouloir manger le pain des Français ! Un pain auquel nous avons participé à la fabrication. »

« Ma soutenance de thèse est prévue début d'octobre. Mon titre expire le 30 octobre ??? Après 3 ans de cotisations, je n'ai aucun droit aux allocations chômage pour trouver un autre emploi !! »

« Il est aberrant de cotiser pour l'assurance chômage et de ne pas en bénéficier une fois au chômage. Soit on reçoit des indemnités chômage, soit il n'est pas nécessaire de cotiser pour le chômage et de récupérer la part de cotisations au niveau des salaires. »

« Je pense que le fait que la carte de séjour finisse juste avec la thèse est une très mauvaise chose pour nous et pour les entreprises françaises désireuses de nous employer. »

« C'est impossible de demander une autorisation provisoire de séjour (APS) délivrée aux jeunes diplômés quand on a le titre "SCIENTIFIQUE". »

« Nous sommes salariés et donc soumis aux mêmes traitements que les Français. Je ne comprends pas pourquoi nous ne toucherons pas d'allocation chômage après nos travaux de recherche. C'est très important non pas en tant qu'étranger mais en tant que jeune chercheur qui démarre dans sa carrière. »

« L'après diplôme et l'éventualité du chômage et de l'expulsion du territoire après la fin des recherches hantent les esprits. »

« On est obligé de partir juste après la soutenance, ce qui est injuste, car on n'a pas le temps de préparer le retour ni l'insertion professionnelle dans de bonnes conditions. Les cotisations pour le chômage ne servent à rien : on n'en profite pas, car pour en profiter il faut être en situation régulière. Or le titre de séjour ne dépasse pas la durée du contrat du travail. Le contrat et le titre se terminent en septembre, pas de possibilité de demander le chômage. »

« Du fait de mon titre de séjour (étudiant) et malgré mon contrat d'ATER, je n'ai pas pu bénéficier des allocations de chômage pour lesquelles j'ai cotisé. »

« Temps trop court (six mois) pour trouver son premier emploi après l'obtention du doctorat, surtout par la conjoncture économique actuelle. »

« Faciliter le changement de statut et la durée des cartes de séjour des doctorants en fin de doctorat pour leur permettre d'exercer leurs connaissances en France et à l'étranger. »

« A 25 ans, on réfléchit à notre futur. En pensant qu'après 3 ans de recherches pour mon doctorat je n'ai pas le droit au chômage, alors même que j'y cotisais, ça me fait mal au cœur. »

« Mon titre de séjour expire en même temps que mon contrat de recherche, alors que j'ai besoin de quelques mois supplémentaires pour achever ma thèse. Si je ne trouve pas de contrat, je ne pourrais pas la terminer car je ne pourrais pas renouveler mon titre de séjour ! »

« Laisse tomber après le doctorat ! Je ne trouve pas bien de m'inscrire à l'université comme étudiant juste pour avoir la carte. C'est n'importe quoi !!!! »

« Quand on est étranger en France, on va recevoir la précarité à cause du titre de séjour qui doit être renouvelé chaque année. Et si on n'a pas encore trouvé un autre contrat, on va être expulsé. On a une boucle administrative en France. Quand le contrat est fini, on n'a pas encore trouvé un autre emploi, on ne peut pas toucher le chômage à cause de la validité du titre de séjour. Par exemple, maintenant mon récépissé est valable jusqu'en juin 2010 pour un titre de séjour scientifique. J'ai reçu la lettre du Pôle-Emploi qui atteste que j'ai le droit de toucher l'ARE pendant 2 ans. Mais malheureusement, la Préfecture m'a refusé de renouveler mon titre, car elle a dit que le scientifique n'est pas en chômage !!! »

Resterez-vous en France pour mener des recherches ?

« J'ai senti réellement que les personnes d'origine Maghrébine ne sont pas les bienvenues en France. D'ailleurs, c'est pour cette raison que j'ai quitté la France pour travailler ailleurs. »

« I will return to my country. »

« Heureusement que je quitte la France après ma thèse !!! »

« This may be one of the reasons so many foreigners choose not to stay in France after they complete their research. »

« Si j'avais su la quantité de complications qui m'attendaient à la préfecture, je serai resté dans mon pays. »

« Mon expérience personnelle n'a pas été des plus bonnes. Cette expérience étant personnelle et les individus différents, je ne saurais empêcher qui veut venir faire de la recherche en France. En ce qui me concerne, j'ai opté pour le Canada. J'irai m'essayer à la culture nord-américaine. Entre la France et moi, le divorce est consommé. Toutefois, je laisse dans mon cœur la place à une possible réconciliation, si elle (la France) veut bien faire des efforts pour s'améliorer. »

« Je ne voudrais pas rester en France, parce que j'aimerais vivre en Hongrie. Mes collègues, mes amis, ma copine sont en Hongrie. Je pense que la vie dans un pays étranger est une partie vraiment importante dans la vie d'un chercheur, presque obligatoire. Par contre, décider de vivre dans un pays étranger c'est une chose différente. Je continuerai à travailler avec mes collègues français à l'avenir. Ces relations existent. Je pense que c'est vraiment un bon investissement, parce que de cette manière on peut travailler très bien au niveau européen. »

« Je considère qu'il est impératif qu'un chercheur étranger poursuive ses recherches à cheval sur les deux pays pour améliorer la qualité scientifique de la recherche dans son pays d'origine. »

« Je préfère mettre au service de mon pays les connaissances acquises en France. »

« J'aimerais rester en France, parce que en France, heureusement, on a tout pour réussir dans tous les domaines. Il faut juste donner tout pour recevoir tout dans la vie. Je me suis bien intégrée à la société française et on m'a SUPER bien accueilli. En plus, je trouve la langue française comme l'une de plus belle langue du monde (plus belle même que l'espagnol, ma langue d'origine haha). Et si j'ai réussi à le faire sans parler un seul mot de français il y 2 ans, tout le monde peut le faire, il faut juste avoir l'envie ! »

« En toute objectivité, le panorama de la recherche française se présente très décourageant : le nombre de postes diminue, le nombre des concurrents ne fait qu'augmenter, les conditions pour développer des projets sont précaires. »

« Comme je me suis mariée à un Français, pour le moment on reste en France. Mais plus tard, on envisage de rentrer dans mon pays. »

« J'aimerais rester travailler en France. La qualité de vie est exceptionnelle. J'ai la sécurité d'une bonne assurance maladie pour la première fois de ma vie. Les contacts que j'ai noués dans ma vie professionnelle et privée sont incroyables. On fait de la bonne science en France tout en gardant l'équilibre entre le travail et la vie en dehors du travail (en général beaucoup plus qu'aux Etats-Unis). Ma seule crainte est de ne pas pouvoir trouver un poste fixe en France à cause du népotisme omniprésent dans les instituts de recherche. »

« Stay on to work in France: No - salaries are too low, income tax is too high and the load for social security is skyrocketing. Job opportunities are just mediocre. »

« Après 7 ans en France, je la quitte pour le Canada. »

« J'ai eu la chance de goûter à l'inégalité de traitement entre Français et étrangers dans le laboratoire où j'ai

mené mes recherches pour mon doctorat : nous coûtons moins cher, et en plus nous sommes obligés de tout accepter. A la préfecture, ça a été pire, et dans pleins d'autres cas encore... J'en ai marre... Je veux vivre dans un pays libre certes, mais en me sentant l'égal de mon voisin. Ce n'est clairement pas le cas en France. »

« Je n'envisage pas de rester en France, parce que je veux participer au développement scientifique de mon pays. »

« Je resterais sans doute pour des raisons personnelles (mon copain ne veut pas aller ailleurs). »

« Le demandeur de carte de séjour sent la suspicion. Il est considéré comme un simple immigré qui cherche du travail pour survivre. De ce fait, de plus en plus de chercheurs de mon pays partent au Canada à l'issue d'un doctorat. Ils s'y sentent considérés et mieux accueillis (carte de résidence de 5 ans, et après 2 ans de plus ils seront naturalisés s'ils le souhaitent). Ceci constitue pour eux une assurance et un encouragement pour s'investir dans un pays. Malheureusement, ces personnes là ont étudié en France mais c'est le Canada ou les USA qui profitent de leurs compétences. En plus de ces raisons, il est malheureusement plus valorisant de faire de la recherche dans les pays anglophones. »

« Faire de la recherche, avoir de l'expérience et puis aller aider mon pays d'origine. »

« Mon projet professionnel est de retourner aux Amériques. C'est mon champ géographique de recherche. »

« I will not continue my life in here, although the research facility and colleagues are great. I had much too much a difficult time to deal with bureaucracy. »

« J'ai signé un engagement de rentrer à mon pays après la fin de mon doctorat. En plus, actuellement l'offre de postes universitaires au Brésil est bien plus importante qu'en France. Si ce n'étaient ces deux facteurs, j'aimerais bien rester et travailler ici. »

« C'est trop compliqué au niveau des titres de séjour, et du boulot pour ma femme. »

« Il est bon de venir apprendre en France et rentrer chez soit pour mettre les connaissances à la disposition des compatriotes qui n'ont pas les moyens de venir apprendre. »

« Une fois que mon doctorat sera achevé, je pourrai chercher l'épanouissement social ailleurs. »

« Je reste en France parce que je me suis mariée avec un Français, et non pour l'excellence de la recherche. La France est en sérieux retard vis-à-vis de pays comme les USA. On n'a pas d'argent et on nous traite mal... »

« Rester en France oui, pour une femme algérienne c'est l'idéal côté liberté de penser et d'être. Mais je ne crois pas que ce soit possible vu la situation administrative de plus en plus compliquée et rejetant complètement les étrangers. Je ne recommanderais pas la France pour un chercheur car le chercheur, et notamment en sciences sociales, n'y a aucune valeur. »

« Avec quelques améliorations sur les conditions d'accueil et une plus grande équité dans le traitement, ainsi que l'accès à l'emploi pour ceux qui le désirent, il serait tout à fait agréable de mener ses recherches en France. »

« Je n'envisagerais pas de rester, car la recherche en France est dans une situation très compliquée. Il y a de moins en moins d'emplois pour les chercheurs, même pour les plus brillants que l'on trouve souvent avec des contrats incompatibles avec leur CV. »

« Après la thèse, il serait, à mon avis, beaucoup plus intéressant d'aller travailler ailleurs ou de poursuivre ses recherches sous d'autres cieux. C'est beaucoup plus attractif en termes de salaire, de valorisation personnelle mais aussi d'opportunités. »

Recommanderiez-vous de mener des recherches en France ?

« La pire expérience que je n'ai jamais vécue, je ne recommanderais jamais à personne de venir en France mener ses études. J'ai travaillé aux Pays-Bas et en Suède avant de venir en France et je peux dire avec mon expérience que c'est vraiment affreux en France. »

« Je recommande la France aux futurs doctorants parce que vraiment la qualité d'accueil des équipes de recherche est excellente et surtout la recherche française est très développée. Mais je ne manquerais pas de leur expliquer que l'accueil par les préfectures, par la police des frontières, par les consulats... ne sera pas à la hauteur de leurs attentes. »

« Du coup, les étrangers sont moins productifs et plus stressés. D'ailleurs, c'est la raison principale pour laquelle l'élite étrangère fuit la France vers des pays plus ouverts en matière de politique d'immigration (Angleterre, Etats-Unis). »

« Je ne recommanderais pas à quelqu'un d'autre de venir en France faire de la recherche. Je pense qu'aux Etats-Unis ils payent plus et ils sont plus gentils (ça fait 3 mois que je travaille dans le New-Jersey). »

« I have friends in other countries (Anglophones). Their studying conditions are better than in France, and they don't suffer administratively. »

« Sincèrement, il me serait très difficile de recommander à un étranger de venir faire des recherches en France. Ayant déjà séjourné aux États-Unis, je m'y suis mieux senti qu'en France. L'un des problèmes réside dans l'image qui est donnée par les hommes politiques et les médias de l'étranger (africain surtout). La plupart des étudiants africains en France vivent mal cette image qu'on donne d'eux : "des personnes qui viennent prendre nos emplois", disent certains Français. Il est aussi à noter que ce discours a un grand impact sur les secrétaires de toutes les administrations françaises. Celles-ci (les secrétaires) ne se gênent plus pour nous rappeler à chaque occasion qu'il vaudrait mieux que nous rentrions chez nous, avec mépris. Ce qui est aussi fort gênant, c'est que à chaque fois qu'on me présente à un Français (même universitaire), sa première phrase est de savoir si je rentre chez moi à la fin de mon doctorat. C'est une paranoïa purement française, ce qui me donne plus envie d'aller aux États-Unis ou au Canada, où on apprend aux enfants, à l'école, que l'étranger est une richesse pour eux et qu'ils doivent le considérer comme tel ! »

« Au regard de mon expérience, je ne conseillerais pas à un doctorant en sciences sociales de venir effectuer des recherches en France, car les financements accessibles pour les étrangers sont quasiment nuls, surtout en comparaison à d'autres pays où j'ai pu me rendre (Etats-Unis, Canada, Royaume Uni, Allemagne). Je recommanderais ces destinations pour s'assurer un bien meilleur confort matériel et humain pour travailler. »

« S'il peut trouver un autre pays francophone (Canada, Suisse...), le jeune chercheur sera mieux rémunéré pour sa recherche ! »

« Franchement, sur la recommandation à un collègue ou à un étudiant : je l'ai déjà fait, quand on me l'a demandé. J'ai recommandé aux chercheurs et étudiants d'aller aux Pays-Bas plutôt qu'en France.... »

« Un doctorant en France est mieux payé & des conditions de travail plus agréables qu'en Italie. »

« I would not recommend to a friend to come to do a PhD in France if he/she does not have a European citizenship. The whole process to obtain a carte de séjour is long and exhausting. The Sous-Préfecture (at least the one of XXX) is not prepared to deal with people. The attendants are rude, inefficient and do not seem to care about deadlines. The main reason I would not recommend anyone to come for a PhD in France is the fact that the fundamental rights to come and go are not guaranteed for foreigner PhD candidates. When trying to get my récépissé to go back home for holidays, I was told by a member of the Sous-Préfecture that "Christmas is not a good reason to go home", and my récépissé or even a visa de retour was denied. I applied for renewing in October, and two months later I still didn't have any

documentation. I do not think that this kind of treatment is admissible, and it is not. What I have heard from colleagues that decided to do their PhD in the USA, Canada or Australia : the foreigner researchers have their rights respected there. »

« Doctorate in France: Yes - for foreign researchers it's always worthwhile to have a different experience and research conditions are quite decent all in all. People are open minded, friendly and easy to get along with.

Pursuit of research in France: No - salaries are low and financing for projects is difficult to obtain and generally quite low. Further more, administrative matters are just too annoying to be put up with. A researcher wastes far too much time in France by filling in forms and completing whatever files. This significantly reduces quality research time and is very inefficient. Administrative hurdles are really something French institutions must tear down quickly in order to advance their attraction for foreign researchers. »

« Je suis en France à cause de raisons plutôt culturelles et de la qualité de vie. Ça ne veut pas dire que les autres auront les mêmes goûts pour la culture française comme moi. Les démarches administratives sont plus dures que dans mon pays d'origine. Le salaire plus bas et les prix plus hauts. La sécurité sociale moins efficace (les retraites plus hautes - 80% du dernier salaire, une assurance maladie à 100% couverture sans mutuelle). J'accepte toutes ces difficultés parce que j'aime la culture de la France, mais je ne peux pas recommander à un autre Autrichien de venir, s'il n'est pas passionné comme moi par la culture française. »

« Si l'étudiant ou le chercheur étranger a la possibilité de se rendre dans un pays où les conditions sont meilleures pour la recherche, par exemple les Etats-Unis, je lui conseillerai d'y aller plutôt que de venir en France. S'il n'a pas ce choix, je lui conseillerai la France mais en l'avertissant que ce ne sera pas une sinécure. »

« Pour des raisons sentimentales, je suis retournée en France. Je recommande à mes amis d'aller plutôt vers l'Amérique du Nord ou centrale, car trouver un bon emploi y est plus facile et l'intégration y est beaucoup plus rapide et réelle. »

« Vu d'une part les conditions réclamées pour trouver un logement et d'autre part le salaire des chercheurs, je ne pense pas recommander un jour la France à un chercheur non-européen. »

« S'il y a un choix à faire entre un pays anglo-saxon et la France, je recommanderai bien sûr le premier, pour une raison parmi d'autres (notamment le classement des universités françaises) à savoir la "galère" du titre de séjour. »

« Je ne recommanderais pas à un étudiant étranger de venir en France pour faire un doctorat, car il n'y a pas beaucoup de bourses ou moyens de financement. En plus, l'encadrement scientifique durant la thèse est défaillant et je trouve que les laboratoires français de recherche ont encore un grand chemin à parcourir en termes d'ouverture à l'international. »

« Definitely I will recommend my laboratory and try not to say anything about the other things. Even though life is difficult if people do not know the language, in the means of research they will be very satisfied. »

« Le système bureaucratique français est terrible. Ils vont te faire rester beaucoup de mois sans documents, sans possibilité d'inviter ton conjoint, d'avoir un logement, l'accès à la sécurité sociale ou même sans pouvoir laisser ce terrible pays pour une semaine... jusqu'au moment que tu reçois enfin la carte de séjour. Le système français est totalement raciste et fait la vie des étrangers ici impossible. Il y a beaucoup d'autres pays avec un bon niveau de recherche qui accueillent les étrangers bien mieux. Je ne recommanderais jamais à quelqu'un de venir en France pour travailler. Seulement pour le tourisme !! »

« J'aurais du mal à conseiller à mes amis étrangers de venir ici pour faire leur doctorat. A la fac que je connais, les conditions matérielles des doctorants sont extrêmement difficiles. A savoir qu'il n'y a pas assez de bourses ni de travail d'enseignement pour tous les doctorants. »

« Je ne recommande à personne de faire de la recherche en France. Ce qui m'a permis de continuer a été d'être en couple avec un Français. Sans cela, il m'aurait été impossible de mener des recherches, de m'inscrire en thèse. J'ai pourtant beaucoup publié et mon équipe semble m'apprécier. Mais le système prévoit que des gens comme moi ne devraient pas exister. »

« Je ne recommanderais pas à une personne de venir faire un doctorat ou continuer ses recherches en France considérant les difficultés que j'ai rencontrées ici. »

« La recherche n'est pas assez valorisée en France. Les salaires sont déplorables. Ici on recrute les étrangers dans la recherche simplement parce que les plus brillants des Français ne veulent pas en faire, ou vont à l'étranger. Mais en même temps, les procédures d'admission en France sont de plus en plus difficiles, et dans la vie de tous les jours les politiques créent une atmosphère xénophobe. Donc hormis pour le tourisme, je ne recommanderais à personne de venir en France, et encore moins pour faire de la recherche. »

Avis général⁵ - divers

« Ce que l'on voit de l'extérieur est très différent de ce qu'il y a à l'intérieur... »

« Malgré un monde administratif loin de la réalité, la France reste un pays attractif pour la qualité de sa recherche. »

« La France d'aujourd'hui se replie sur elle-même d'où beaucoup de difficultés d'ordre administratifs quand on est étrangers. Même les chercheurs ne sont pas épargnés face à cette chasse à l'étranger ! »

« Des sans papiers par la volonté de la préfecture !! »

« Il y a un problème alimentaire ; la nourriture halal n'est pas disponible dans les restaurants universitaires. »

« Comme j'habite dans une ville qui n'a pas de consulat français, j'ai été obligé de me déplacer à 1500 km juste pour rendre des copies de documents, prendre une photo et les empreintes digitales. »

« Mauvais accueil d'un commissariat de police à un cas urgent. »

« Se sentir le bienvenu est assez utopique. Surtout pour un africain. Tout est toujours plus compliqué. »

« Je suis marié et je travaille ici en France depuis trois ans. Le visa pour ma femme a été refusé. Elle vit seule dans mon pays d'origine. C'est terrible et douloureux pour moi. Ça va à l'encontre des droits humains fondamentaux. »

« I think the administration in France is a nightmare for foreign researchers. It is difficult. It differs every time you go to the prefecture and with every person you meet at the prefecture. There doesn't seem to be a standard set of rules that are adhered to. Every person, every prefecture makes up their own rules. The university does not seem to be aware of the administrative requirements of the prefecture. This has resulted in me not receiving my salary for 3 months! This is very difficult! And this would not be allowed to happen in my country - it's illegal!! Every time I talked to someone about my administrative problems, I got met with a shrug, and saying there was nothing further they could do. At 27, I shouldn't have to borrow money from my parents because of administrative problems with my status, and pay. On 2 occasions there have been problems with the computer pay system resulting in missed payments for 2 months - this is not acceptable!! I can't wait to get out of this administrative nightmare. »

« Foreign doctorants feel much like a tennis ball constantly batted from one side of the court to the other - a never-ending match between the prefecture and the university. When asked, neither side knows the exact position of the ball ! »

« La France devrait mieux accueillir les chercheurs étrangers et faciliter leur installation. »

« J'étais accepté au Canada et juste après (1 mois) en Suisse pour préparer un doctorat, mais j'ai attendu la réponse de la France, et finalement j'ai choisi la France. Mais FRANCHEMENT la qualité de l'accueil est détestable. Non pas par les services des universités qui est excellente à mon avis, mais l'accueil des autres services, surtout les ambassades, les consulats et encore plus pire les préfectures. J'ai été obligé de faire intervenir tout mon laboratoire de recherche français auprès de la préfecture pour qu'elle accepte de prolonger DE QUELQUES SEMAINES ma carte de séjour en France, alors que je suis inscrit dans une université française et que j'y travaille pour la France ! Cet accueil à la préfecture ne contribue pas du tout à faire de la France de demain un pôle d'excellence qui attire les meilleurs chercheurs du monde. Que perdait la France à autoriser le prolongement de ma carte de séjour de quelques jours ? J'ai accepté de répondre à ce sondage pour dire aux responsables intellectuels penseurs sur la France de demain que les chiffres d'aujourd'hui montrent que beaucoup de chercheurs sont déçus, non pas par les

⁵ La CJC décline toute responsabilité concernant la teneur de ces messages qui n'engagent que les personnes qui les ont écrits.

structures de recherche et d'enseignement mais par les autres services consulaires et préfectoraux que j'ai cités. Je connais des dizaines d'amis qui ont changé d'avis sur la France et qui sont aujourd'hui aux USA, en Suisse, au Canada etc. où l'accueil avant l'arrivée (par le consulat) et après (par les préfectures, etc.) est nettement meilleur et satisfaisant.

Moi quand je suis arrivé à l'aéroport en France (pour la première fois), ni bonjour, ni bienvenue... mais : "c'est quoi ce visa ??? " Et on a failli me refouler alors que ce n'est pas moi qui ai apposé le visa sur mon passeport !! J'ai dit : "Madame, je ne sais pas où est le problème. Je suis un doctorant et je suis inscrit ici en France. J'ai demandé un visa D'ETUDES. " Réponse : "Non ! C'est un visa touristique ! " (avec un ton très énervé et un regard de négligence) Et elle a commencé à appeler tous ses chefs ... et enfin on m'a laissé passer. »

« J'aime la France mais ce n'est pas comme ça que la France doit accueillir des chercheurs étrangers ! »

« Et ne parlons pas de la manière avec laquelle ils traitent les personnes étrangères. Heureusement qu'on est au pays de l'égalité et des droits de l'homme ! »

« Du côté université c'était quand même à la hauteur, mais sur le plan administratif c'était une galère à la préfecture. »

« C'est la deuxième fois que je suis ici en France (la première, année 2006-2007). Cette fois, j'ai eu l'impression que tout était fait pour dissuader les étrangers de voyager et rester en France, même pour des activités de recherches. Les démarches de carte de séjour sont plus pénibles qu'avant. »

« Les employés de la préfecture nous maltraitent, mais on ne riposte pas car ils ont la force : on a besoin des papiers. On ne vient pas pour être illégal ! »

« Personnellement, je trouve que quand on arrive à un certain stade dans les études universitaires, on devrait nous traiter avec plus d'égards. En plus, ils ont tout pour précariser nos conditions de vie, et ils le font. Comment voulez-vous fournir un travail de qualité dans ces conditions ? On travaille mais on a même pas le droit aux ASSEDIC ?? Et encore parfois les aléas de la vie font que les recherches ne se déroulent pas comme prévu. C'est ça la recherche. Et bien non, quand on est étranger tout doit se passer comme initialement prévu. »

« C'est très chiant auprès de la préfecture mais par contre c'est parfait auprès de l'université, de la recherche, du laboratoire et de l'école doctorale et bien sûr de la vie en France. »

« Nous sommes des doctorants qui cherchons à collaborer et à évoluer sur le plan scientifique, et non pas des délinquants qui veulent fuir leurs pays. »

« En conclusion, nous pouvons dire que le doctorant non boursier est un homme vivant en marge de la société en France, en ce qui concerne ses droits. En ce qui concerne ses devoirs, il est un homme capable de tout faire. »

« Sincèrement, c'était une expérience de valeur, je ne la regretterai pas. Excellente formation et accueil très amical. »

« La vie scientifique est très riche en France. Il y a une très grande liberté intellectuelle. Le cadre de vie est bon. Il est possible d'apprendre beaucoup, avec un bon soutien social. »

« Il y a en France de gros problèmes de liberté, d'égalité et pour la fraternité, ça dépend vraiment des personnes ! »

« Je ne suis pas musulman, mais je n'aimerais vraiment pas l'être en France (liberté) ! »

« Diplôme reconnu, qualité scientifique des équipes de recherche, qualité de vie. Par contre, il faut bien se préparer pour le combat administratif (titre de séjour.....!!!) et pour obtenir une position permanente (mais ça, c'est difficile pour les Français aussi). »

« Je pense que le choix de la France, dans mon secteur (les mathématiques), est très recommandé, étant

donné la qualité des chercheurs en France, et aussi la quantité d'activités : colloques, séminaires, conférences, groupes de travail, centres d'accueil (IHP, CIRM, IHES, ...). Je pense que la seule grande barrière est vraiment d'obtenir ses papiers officiels. On éprouve alors beaucoup de peine à tout comprendre et à attendre. »

« Honnêtement, il n'y a pas d'égalité entre les étrangers et les Français ici. »

« Faire de la recherche en France, c'est vraiment bien, parce que le niveau d'exigence dans les études littéraires est en général très élevé ; parce que l'accès aux séminaires, conférences etc. est ouvert à tous et gratuit ; parce que, de ces deux faits conjugués, il y a une richesse dans les recherches littéraires ici qui permet à quiconque avec un esprit un peu curieux et ouvert de faire beaucoup de découvertes et de rencontres extrêmement stimulantes, et de sortir des cadres et des limites d'une seule institution ou d'une seule discipline. Cela est particulièrement précieux pour ceux qui font des études qui croisent littérature et philosophie ou esthétique, par exemple. Je parle surtout de la situation à Paris où on peut fréquenter et participer aux activités de plusieurs grandes institutions à la fois. »

« Il est dommage qu'un pays avec un si bon système éducatif soit si peu accueillant. Je suis en France depuis 8 ans et je sais que ce ne sera jamais "chez moi" car je me sentirai toujours étrangère. »

« Sauf pour les problèmes administratifs, la vie en France en général est très agréable. Comme toujours, chaque pays a ses points positifs et négatifs. »

« Mauvaise expérience. Beaucoup de racisme. »

« Malgré la qualité scientifique et humaine de l'équipe qui m'accueille, je me sens très mal à l'aise en France. J'ai rencontré à plusieurs reprises des problèmes à caractère xénophobe (même à l'université). J'avais une image grandiose de la France, avant qu'elle ne se brise en arrivant sur son sol. Ça me fait mal de dire cela de la France que j'aime encore, mais malheureusement c'est la réalité que je vis ou au moins que je ressens. »

« La France est indubitablement, du moins en ce qui concerne ma discipline une référence internationale. Les enseignants sont compétents et les infrastructures sont satisfaisantes. Il est vrai que je suis arrivée dans une région (Alsace) malheureusement encore réticente aux étrangers. Mais j'ai réussi à faire abstraction de l'animosité afin de me concentrer sur mes objectifs : acquérir la meilleure formation possible. »

« En France, les possibilités de travailler sur des sujets passionnants sont grandes ouvertes. »

« Je ressens beaucoup d'amertume vis à vis de cette image de délinquant à laquelle on m'associe et d'injustice dans le comportement des institutions, autorités mais aussi dans la rue. »

« Pour les chercheurs en histoire médiévale française, en France il y a beaucoup d'archives : c'est la base pour les recherches. Les écoles d'enseignement sont différentes en France et dans d'autres pays, ce qui donne la possibilité d'enrichir les connaissances des chercheurs étrangers et faire un échange méthodologique avec des professeurs français. C'est intéressant pour les deux cotés. »

« Aujourd'hui la France a peur de l'autre, de la diversité culturelle. Nous qui sommes là, nous en souffrons. Malgré tout, nous sommes attachés à ce pays qui nous méprise par moments. L'étranger en général est stigmatisé. Tous les étrangers rentrent dans le même moule malheureusement. »

« Les conditions de recherche sont très bonnes; mais les étrangers ne sont pas les bienvenus. »

« After solving all the bureaucratic problems with carte de séjour and assurance maladie, the life in France and the research quality are amazing. »

« La France reste l'un des seuls pays au monde développé qui peut offrir une formation d'excellente qualité et surtout très accessible pour les bas revenus. »

« A part les problèmes administratifs, je trouve que c'est un pays adorable. »

« Le problème en France se résume à des problèmes d'ordre administratifs. Mais mise à part les démarches administratives qui sont très complexes et parfois difficiles à gérer surtout quand on ne connaît pas bien le français, je trouve que la France est un très beau pays, et que la recherche est d'une excellente qualité. »

« La France n'encourage pas la recherche et les chercheurs. »

Propositions

« Suggestion : ouvrir des guichets dans toutes les universités pour déposer le dossier de demande et se faire délivrer la carte de séjour sans passer à la préfecture (ce n'est le cas que de certaines universités en France). »

« Il faudrait faire plus de choses en ligne. »

« In the case of the other country where I lived and worked, the university assigned a tutor for me, who was one of the students. The university was paying them for their service, not a huge amount of money but I think this makes them to help us because their time is limited. Maybe in France this system will also work. These tutors were with us during registration, bank account opening and buying a cell phone. Without the help of a French speaker, it is impossible to live your social life in France. »

« La prise en charge systématique des formations approfondies qui s'inscrivent dans la spécialité de recherche du doctorant mais sont très coûteuses pour lui serait très important pour l'avancement de la recherche du jeune chercheur. »

« A mon avis, l'inscription à l'université ne devrait pas être payante quand on est doctorant et que l'on travaille pour elle. »

« Il est recommandé de préparer un petit guide (livret) pour expliquer la procédure nécessaire pour obtenir la carte de séjour, quelle est la différence entre les différents types de carte de séjour (étudiant, scientifique...) et les conditions pour faire le regroupement familial... »

« Votre organisation devrait être connue par le chercheur avant son arrivée ce qui n'est pas toujours le cas, pour aider les chercheurs à avoir vite les visas et organiser l'accueil. »

« The procedure for Carte de Séjour i.e. acquiring new, renewal, changing status etc. should be put on a website in English. Moreover, the website should be promoted at relevant places so that the students get to know about its presence. »

« Il faudrait faire une grosse publication comme un livre sur Internet qui raconte et regroupe les expériences avec tous les problèmes existants pour les jeunes chercheurs étrangers. Cette publication doit être faite comme un mémoire ou un livre, avec des entretiens etc. Elle doit être accessible par Internet à tous. »

« The procedure is smoothed after 2009. With dedicated branch of Prefecture in university and appointments available on internet (website of the prefecture), things are much better. »

« Oui, le récépissé m'est remis à la délégation CNRS mais le titre de séjour se remet à la préfecture où il faut se rendre très tôt et faire la file. Il serait préférable que tout se passe à la délégation CNRS par exemple. »

« Si on a déjà un dossier à la préfecture, les papiers demandés devraient pouvoir être allégés. »

« Merci de réserver un guichet pour les étudiants et les doctorants, surtout pendant la période de la rentrée universitaire. »

« Les préfectures devraient avoir un service spécifique pour les étudiants et chercheurs leur évitant d'être traités souvent de manière inhumaine et à la limite du mépris.

Tout Homme, et d'autant plus un chercheur qui pourrait participer au rayonnement de la France à l'étranger et dans son pays d'origine, a droit au respect de sa dignité, et a un minimum d'égard dans ses démarches administratives. Avant d'être Français ou étranger nous appartenons d'abord à la race humaine. Le fait de solliciter un titre de séjour par un chercheur étranger doit être perçu comme une relation gagnant/gagnant pour la France et pour le requérant. »

« Ce serait vraiment plus pratique pour un doctorant d'avoir une carte de séjour valable pour la durée de ses recherches quitte à devoir venir prouver chaque année, à la préfecture, que l'on prépare une thèse de doctorat. »

« La carte de séjour scientifique, pour nous les doctorants étrangers, c'est comme un visa touristique. Après la fin de thèse, t'as pas le droit au chômage malgré que tu as cotisé trois ans. Ce serait bien si la préfecture nous délivrait une carte de séjour salarié après la soutenance. »

« On aimerait pouvoir renouveler un an à la place de 6 mois (très court) la carte de séjour afin de trouver un boulot après la thèse... »

« Pour un doctorant, il lui faut un titre de séjour qui couvre toute sa période de doctorat plus une période comprise entre 6 et 18 mois pour pouvoir trouver un premier emploi. »

« One thing I would comment about is the language in which PHD thesis have to be written : I think that it would be much better if they were written in English, both for eventual publication (on the arXiv) and for readability (there could be foreign members of the committee). »

« EST-CE QUE L'ÉCOLE OU UN AUTRE ORGANISME POURRAIT ASSURER LA GARANTIE POUR LES LOGEMENTS DE DOCTORANTS/ETUDIANTS ÉTRANGERS ??? Parce que souvent les étudiants étrangers n'ont personne en France pour être leur garant en recherche de logement. Il ne reste que son directeur de thèse, et le dernier ne peut pas être le garant pour tous ces doctorants!!! »

« Il n'y a pas une véritable infrastructure pour accueillir des chercheurs étrangers. Tout d'abord, il n'y a pas d'aide pour trouver un logement. Ils ne réalisent pas que c'est votre première fois ici et que vous ne connaissez rien au sujet de la ville et le pays. Deuxièmement, quand vous trouver un endroit, il vous faut payer à l'avance une grande quantité d'argent (par rapport au salaire de doctorat) et, une fois de plus, il n'y a pas d'aide du laboratoire ou une université. Sans mentionner la difficulté pour trouver un garant. En outre, il n'est pas un bureau ou quelqu'un qui peut vous aider à élucider comment les choses fonctionnent en France. Par exemple, l'assurance médicale, j'ai pris près de 6 mois pour réaliser que je n'avais pas parce que la personne en charge a complètement oublié. »

« Il faudrait uniformiser les pratiques à l'échelle nationale et aussi uniformiser l'information affichée sur Internet par les universités sur leurs sites web. »

« On ne peut même pas faire les démarches par courrier. Il faudrait améliorer le système avec AU MOINS des rendez-vous fixés soit par téléphone, internet, ou tout autre moyen que celui d'arriver à 3h du matin pour avoir un titre de séjour et être traité d'une manière pas trop gentille ni accueillante par les fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures. Personnellement, je me suis senti traité plus d'une fois comme un voleur. C'est la seule chose que je peux reprocher à la France. »

« La numérisation des démarches administratives serait la bienvenue, ne serait-ce que pour que tout le monde puisse connaître la liste des documents nécessaires et les envoyer par email. »